



Focus sur l'Amérique hispanique

Continent oublié de la rubrique « Brèves royales » : l'Amérique hispanique. Sauf au Brésil, personne ne connaît de dynasties royales entre Californie et Patagonie. Est-ce vrai ? Et, que ce soit le cas ou non, pourquoi ? À Pour cette recherche, nous avons suivi six pistes :

La piste « indigène ». – Les historiens de la période antérieure à la Conquête doutent du caractère héréditaire des empires mésoaméricains. L'avant-dernier empereur de Mexico avait néanmoins été suivi par son fils, Moctezuma II (1466-1520). Leur descendance a été documentée jusqu'à ce jour. Elle s'est fondue au sein de l'aristocratie castillane. 500 membres de la famille ont perçu une rente du gouvernement espagnol jusqu'en 1934. Ils seraient aujourd'hui environ 2 000. À l'occasion du cinquantième centenaire, en 1992, le roi Juan Carlos a autorisé le « *chef de la maison impériale* » à porter le titre de duc de Moctezuma de Tultengo, titre qui avait été attribué pour la première fois par la reine Isabelle II en 1865 au comte de Moctezuma et créé en 1766 par le roi Charles III. L'actuel titulaire, depuis 2014, est Juan José Marcilla de Teruel-Moctezuma y Valcárcel, né en 1968.



10 avril 1864, la commission mexicaine propose à Maximilien de Habsbourg le trône du Mexique (par Cesare dell'Acqua, 1867).

Il en était allé de même des descendants de Túpac Amaru exilés en Espagne. En 1816, le général argentin Manuel Belgrano propose au Congrès de Tucumán un « *plan inca* », visant à couronner symboliquement le prince Dionysos Inca Yupanqui, officier de l'armée espagnole, à la tête d'une monarchie constitutionnelle. La référence au passé précolombien fut ridiculisée par la bourgeoisie créole. À l'époque contemporaine, le gouvernement péruvien, au titre de la défense du patri-

moine culturel, reconnaît des autorités traditionnelles au niveau des villages incas de Cuzco. Par ailleurs, des milliers de gens originaires de Bolivie ou d'Argentine se prévalent encore de sang inca.

La piste espagnole. – Après avoir vécu des siècles sous des régimes autochtones, les populations furent soumises pendant trois siècles au roi d'Espagne à travers deux puis quatre vice-royautés : la Nouvelle-Espagne (1535), le Pérou (1542), la Nou-

velle-Grenade (1717), le Rio de la Plata (1776). Le roi d'Espagne est toujours reconnu comme une sorte

SOMMAIRE

P. 1 : Focus sur l'Amérique hispanique. P.P. 3 à 22 : Brèves royales de 2024.
P. 4 : Le roi d'Espagne face au défi catalan. P. 7 : Du côté des Grands Lacs africains. P. 12 : La monarchie espagnole consolidée. P. 13 : Portrait du roi Charles III au papillon.
P. 20 : La Famille de France à Notre-Dame de Paris.

de tête du Commonwealth hispanique, présent aux investitures présidentielles et aux sommets régionaux (on se souvient de l'affrontement fameux entre le roi Juan Carlos et le président « bolivarien » Chávez). C'était d'ailleurs l'idée avancée au XVII^e siècle par le comte d'Aranda, ministre du roi Charles III. À compter de la guerre napoléonienne et des premiers conflits de l'indépendance des colonies, les forces « royalistes » loyales aux Bourbons ne furent pas sans soutien. Mais il devenait ainsi difficile aux indépendantistes de ne pas se déclarer « républicains ». Plusieurs dirigeants de l'insurrection ont néanmoins cherché à instituer des monarchies constitutionnelles avec à leur tête soit une branche cadette des Bourbons, soit, par une bizarrerie historique, la sœur aînée du roi Ferdinand VII, Carlota Joaquina de Borbón y Borbón, qui de 1808 à 1821 se trouvait à Rio de Janeiro auprès de son époux, Jean VI de Portugal ! L'épisode du « carlotismo » est peu connu. Il avait contre lui de trouver son origine au Brésil, l'Argentine ne pouvant accepter une vassalisation, et d'incarner des idées libérales dans une personne absolutiste au dernier degré.

La piste créole. – Les partisans d'une royauté parmi les milieux indépendantistes ne furent pas portion congrue. On a cité le général Manuel Belgrano (mieux connu comme navire de guerre dans la guerre des Malouines) qui, après le plan inca, avait secondé les entreprises de la reine Carlota. Mais le principal héros argentin, le général José San Martín, s'effor-

ça lui aussi de promouvoir le modèle de la monarchie constitutionnelle, inspiré notamment de la constitution française de 1791, lorsqu'il réussit à conquérir Lima en 1821 en devenant pendant une année « protecteur » du Pérou. Il céda la place à Simón Bolívar en 1822, qui sera proclamé « dictateur » du Pérou de 1824 à 1826. Si celui-ci reléguera au second plan les autres héros des indépendances, ses idées, refusant l'hérédité monarchique, lui préférant une « monarchie sans couronne », avec une forme d'adoption, ouvrit la voie, comme le lui avait prédit San Martín, à la tyrannie d'un seul, connu ensuite sous le nom de « caudillisme ». En 1824, San Martín s'était exilé en France où il mourra en 1850 à Boulogne-sur-Mer.

La piste allemande. – Chacun connaît l'équipée mexicaine de l'archiduc Maximilien d'Autriche (1864-1867). On sait moins que, sans descendance, il avait adopté deux fils d'Agustín de Iturbide, premier empereur autoproclamé du Mexique (1822-1824). À la cinquième génération, dont les deux dernières par les femmes, la maison impériale du Mexique a à sa tête, depuis 1949, un comte hongro-allemand, Maximilian von Götzen-Iturbide, chevalier de Malte, 80 ans. L'héritier est son fils Ferdinand, né en 1992 en Allemagne. Le dynaste ne « prétend » pas, mais demeure une référence.

La piste Evita. – S'il y eut jamais une reine en Amérique hispanique, ce fut bien Eva Perón (décédée en 1952), dont le culte n'a ja-

mais faibli et a dépassé les frontières de l'Argentine. Faute de dynastie royale, le prestige et le symbole qui y sont associés seraient en effet à attribuer plutôt aux femmes, en premier lieu la Vierge de Guadalupe, au Mexique, et en second les reines de beauté, spécialité vénézuélienne et colombienne. On a vu récemment que l'élection comme Miss Univers, d'une Miss Nicaragua avait ébranlé le régime dictatorial du couple Ortega.

La piste du gabier. – On ne saurait mieux conclure notre enquête qu'en rendant hommage au grand écrivain colombien Álvaro Mutis (1923-2013) qui n'a cessé d'avouer son penchant pour la monarchie sacrée, mais surtout en a suivi les traces à travers le monde dans son œuvre majeure, *Les tribulations de Maqroll le gabier*, aux éditions Grasset. ■

Marie-Jo York

P. S. On me reprocherait certainement de ne pas citer, dans ce panorama, l'inoubliable roman de Jean Raspail, *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie* (Albin Michel, 1981). Le Français régna sur un royaume d'Araucanie et de Patagonie, correspondant à un royaume Mapuche, au sud du Chili et de l'Argentine, entre 1860 et 1862 sous le nom d'Orélie-Antoine 1^{er}. La fiction s'est poursuivie jusqu'à nos jours avec actuellement deux prétendants rivaux, Frédéric 1^{er} depuis 2018, et Philippe III depuis un conseil du 6 avril 2024. Le siège est toujours au village d'Antoine de Tounens à Tourtoirac (Dordogne).



Le Lys Rouge, un samizdat emblématique et à vague tendance périodique de la Nouvelle Action Royaliste depuis 1976, aux multiples contenus, aux équipes différentes, avec des préoccupations diverses, mais toujours un peu « laboratoire » éditorial...

Vous trouverez dans ce n° 61 une reprise de l'essentiel du travail de veille sur l'actualité dynastique mondiale réalisé par Marie-Jo York en 2024 dans *Royaliste...*

En attendant peut-être que sur les mêmes sujets, le magazine *Dynastie*, cher à Stéphane Bern, Philippe Delorme, Patrice Le Roué, Bertrand Dumas de Mascarel et de tant d'autres, ne renaisse également de ses « cendres », après son remarquable n° 4 de sa nouvelle série publiée pour les 25 ans de règne de Mohammed VI, sous l'égide des éditions *Première Partie qui en ont désormais la responsabilité ?**

Quant au *Lys Rouge*, il y aura un prochain numéro en janvier 2026, avec l'Iran à la Une... On compte sur vous pour faire connaître la chose, notamment sur les réseaux sociaux. ■

* <https://premierepartie.com/boutique/revue-dynastie-n4-mohammed-vi-les-25-ans-du-regne/>

■ **10-13 janvier. Colombo.** – Visite officielle au Sri-Lanka de la princesse Anne, sœur de Charles III, et de son mari, Sir Timothy Laurence, pour marquer les 75 ans de relations diplomatiques. Le Ceylan, indépendant en 1948, est demeuré sous la couronne britannique jusqu'en 1972.

■ **13-14 janvier. Guatemala City.** – Investiture du nouveau président guatémaltèque, le social-démocrate Bernardo Arévalo, en présence du roi d'Espagne Felipe VI. Arrivé la veille, le roi a rencontré le président sortant et son successeur, avant d'assister à la cérémonie qui a dû être retardée de cinq heures en raison de manifestations.

■ **13 janvier 2024. Istanbul.** – Tenue de consultations. Un cliché dans *Libya Observer* le représente entouré de onze dignitaires libyens.

■ **14 janvier. Copenhague.** – Abdication de la reine Margrethe II et proclamation de son fils et successeur, le roi Frédéric X du Danemark, par la Première ministre, Mette Frederiksen. Le lendemain, la famille royale s'est rendue devant le Parlement (*Folketing*). La reine Margrethe, qui conserve son titre, était désormais placée derrière son fils, son épouse, la reine Mary, et son petit-fils, le prince héritier Christian. La sœur de la reine-mère, la princesse Benedikte, et le fils cadet, le prince Joachim, complétaient le groupe familial.

Le roi Frédéric X a pris comme devise : « *Unis pour le Royaume de Danemark* » (celle de sa mère était : « *Avec l'aide de*



Le baptême du prince Alphonse, sixième enfant et troisième fils de Mgr le comte et de Mme la comtesse de Paris, a été célébré le 6 janvier dernier en la basilique Saint-Nazaire-et-Saint-Celse de Carcassonne. Comme ses frères et sœurs, le jeune prince a reçu trois parrains et trois marraines. Les marraines sont la comtesse Thibaud de Soulages, Johanna, princesse Reuss, l'épouse du chef de famille le prince Heinrich XIV Reuss, et Madame Belmont. L'infant Dinis de Portugal, duc de Porto, le marquis de La Roche-Aymon et Régis de Pampelonne sont les parrains du petit prince.

Dieu, l'amour du Peuple et la force du Danemark »). Il a repris ce thème dans son allocution : « *Ma mère, comme peu d'autres, a réussi à faire un avec son royaume... J'espère être un roi qui rassemble. C'est une responsabilité que j'assume avec respect, fierté et une grande joie... J'aborde l'avenir avec la certitude que je ne suis pas seul au service du Danemark.* » Cent mille personnes s'étaient massées devant le château de Christiansborg. Selon la tradition, il n'y a eu ni prestation de serment, ni couronne, ni trône, ni invitation étranger, ni rituel religieux.

■ **20 janvier.** – *Libya Observer* cite l'agence de presse italienne Nova qui, de sources libyennes, évoque une éventuelle présence du prince à Tripoli le 17 février pour le 13^e anniversaire de la « révolution » de 2011 ayant destitué le colonel Kadhafi.

■ **25 janvier.** – Radio France internationale (RFI) annonce, de sources libyennes, le retour du prince à Tripoli le 9 février, précisant qu'il résidera dans le palais présidentiel, ancien palais royal.

Ces deux dernières informations ne sont pas confirmées à ce jour. Elles sont survenues au milieu d'un intense ballet diplomatique mené par le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et une mission américaine de haut niveau en vue de nouvelles réunions des institutions libyennes pour la tenue des élections. En mai puis en décembre, le prince s'était prononcé contre celles-ci, privilégiant un retour à la constitution (monarchique et fédérale) de 1951 ouvrant à une transition politique.

■ **26 janvier. Londres.** – Hospitalisation du roi Charles III pour quelques jours. Ses fonctions sont assurées

par la reine consort Camilla, la princesse Anne et la duchesse d'Edinburgh. Le prince de Galles est en effet empêché en raison de l'hospitalisation de son épouse pour deux semaines, le duc d'Edinburgh était en déplacement à l'île de Sainte-Hélène via l'Afrique du Sud. Le prince Andrew, frère du roi, et le prince Harry, son second fils, ne sont pas habilités à remplacer le roi.

■ **31 janvier-2 février. Copenhague.** – Première régence du prince héritier Christian, 18 ans, pendant le voyage officiel de son père, le roi Frederik X, en Pologne, premier déplacement à l'étranger, prévu de longue date alors qu'il n'était pas encore roi.

■ **1^{er} février.** – Mgr le Comte de Paris a publié la une tribune : **Protéger les plus faibles, l'une des fins les plus louables de la société** « *Le principe d'une société*

Le roi d'Espagne face au défi catalan

Au sein des monarchies européennes, l'Espagne a été au XX^e siècle, après la guerre civile et la dictature franquiste, un cas unique : à la fois de réinstauration de la royauté et de la démocratie. La Constitution espagnole, ratifiée par le peuple lors du référendum du 6 décembre 1978, et sanctionnée par le roi devant les Cortes le 27 décembre 1978, permet de répondre au défi catalan.

La constitution espagnole confère au roi d'importantes prérogatives, tant comme garant et arbitre, que comme fédérateur des régions autonomes espagnoles (les généralités). Sa fonction est consacrée à l'article 56 de la Constitution : « *Le Roi est le chef de l'État, symbole de son unité et de sa permanence. Il est l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions, il assume la plus haute représentation de l'État espagnol dans les relations internationales, tout particulièrement avec les nations de sa communauté historique, et il exerce les fonctions que lui attribuent expressément la Constitution et les lois...* ».

Même si tous les actes du roi, hormis ceux de la Maison royale, doivent être, pour être valables, contresignés par une personne politiquement responsable (président du gouvernement, ministres, ou président du Congrès), le roi dispose d'une capacité d'initiative dans le cadre de prérogatives énumérées aux articles 62 et 63 de la Constitution.

Y figurent notamment celles de proposer et nommer le président du gouvernement (équivalent de notre Premier ministre) devant être investi par le Parlement ; de convoquer et dissoudre les Cortes, de sanctionner et promulguer les lois, d'exercer le droit de grâce conformément à la loi, qui ne peut autoriser de grâces générales.

Si le roi ne peut donc rien faire seul, rien ne peut se faire sans le roi, et surtout sans son approbation dans le cadre constitutionnel. Tout est donc discuté et arbitré avec et par le roi.

Face au défi catalan. — Que dire alors du rôle de Felipe VI dans la situation politique actuelle, face au défi catalan qui pourrait se présenter à nouveau comme une menace pour l'unité de l'Espagne et la paix civile ?

1981 restera dans toutes les mémoires, comme l'année où le père du roi, Juan Carlos I^{er}, aura dans la nuit du 23 au 24 février,

assis définitivement sa légitimité et celle de la monarchie, en s'interposant comme chef des armées face au colonel Tejero Molina et à ses complices qui menaçaient la démocratie aux Cortes. Le roi Juan Carlos avait fait réveiller son fils héritier Felipe, âgé de 13 ans à peine, lors de son intervention télévisée, pour qu'il vive cet instant, et en retienne les leçons pour toujours.

Aussi, quand le 1^{er} octobre 2017 les indépendantistes catalans ont organisé un référendum d'autodétermination, déclaré illégal par le Tribunal constitutionnel, le roi Felipe VI n'a pu manquer de se rappeler les événements de cette funeste nuit de 1981, et d'adopter une attitude extrêmement ferme



Le roi Felipe VI présidant le conseil de sécurité national. Le souverain suit de près la question catalane.

Si le roi ne peut donc rien faire seul, rien ne peut se faire sans le roi

dans son allocution télévisée du 3 octobre 2017, malgré les manifestations organisées pour dénoncer les violences policières, sur fond de grève générale en Catalogne.

Il n'a pas hésité à les accuser de s'être mis « *en marge du droit et de la démocratie* », d'avoir bafoué « *de façon répétée... et délibérée* » la Constitution, d'avoir mis « *en danger la stabilité de la Catalogne et de toute l'Espagne* », d'avoir fait « *preuve d'une déloyauté inadmissible* » envers l'État. Néanmoins, les indépendantistes proclamaient l'indépendance de la Catalogne le 27 octobre 2017. Aussitôt, le président du gouvernement Mariano Rajoy (Parti Populaire) suspendait, conformément à l'article 155 de la Constitution, l'autonomie de la Catalogne, destituant son gouvernement et dissolvait son parlement.

La grâce : prix de l'unité nationale. — Neuf des dirigeants catalans étaient alors emprisonnés, tandis que le leader Carles Puigdemont fuyait en Belgique, faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international. Condamnés par la Cour suprême, le 14 oc-

tobre 2019, à des peines allant de 9 à 13 ans de prison, ils étaient cependant graciés en juin 2021, sous le gouvernement socialiste de Pedro Sánchez, dans un esprit d'apaisement, permettant ainsi la reprise de négociations. Carles Puigdemont demeurait condamné pour sédition et détournement de fonds publics.

Toutefois, cette grâce ne fut que partielle, elle ne levait pas la peine d'inéligibilité des indépendantistes ; elle était par ailleurs accordée sous condition de l'absence d'un nouveau délit grave pendant trois à six ans, et n'effaçait donc pas le délit, comme pour une amnistie totale.

En 2023, après les élections anticipées du

23 juillet, le Parti populaire ayant obtenu le plus grand nombre de sièges aux Cortes, Alberto Núñez Feijóo fut proposé par le roi pour former le gouvernement. Celui-ci ayant cependant échoué à constituer une majorité, c'est à nouveau à Pedro Sánchez, bénéficiant de l'appui des députés catalans, que le roi fit appel, le 2 octobre.

Nul doute que le candidat à la

présidence du gouvernement n'ait exposé au roi les conditions d'un accord avec le parti indépendantiste, tel que l'exigeait Carles Puigdemont : une négociation en vue d'une loi d'amnistie, de reconnaissance, et de respect de la « *légitimité démocratique* » du mouvement indépendantiste. Nul doute également que le roi n'ait fait valoir ses positions en vue du bien commun. Toutefois, l'accord obtenu le 9 novembre 2023 a suscité des manifestations de colère à Madrid. Et l'on réclame déjà au roi, le refus de sa sanction.

En aurait-il le pouvoir ? Indépendamment de la nouvelle crise politique que cela pourrait engendrer, cette question pourrait ouvrir un débat constitutionnel houleux. Selon la Constitution, « *il incombe au roi de sanctionner les lois* ». Il lui appartient donc de le faire, cela lui revient, mais il n'est pas dit qu'il doit nécessairement, en dernier recours, s'y obliger. Outre la promulgation, la loi ne peut avoir d'effet sans la sanction royale. Ce n'est pas une simple formalité. De même qu'au Royaume-Uni, le refus de la sanction royale peut être considéré comme un pouvoir exceptionnel de dernier recours. ■

DENIS CRIBIER.

constituée n'est-il pas de défendre les personnes qui en font partie, plus particulièrement les plus faibles ?

Quand je parle des plus faibles c'est dans un sens étendu. D'abord les laissés-pour-compte, les démunis. Ensuite les petits qui vont entrer dans cet ensemble constitué et protecteur qu'est par définition la société, nos enfants à naître mais aussi ceux dont nous avons déjà la charge ; ceux qui sont atteints par un handicap physique ou mental. Enfin nos anciens qui nous ont élevés et qui ont contribué au développement de notre société. »

Pour lire l'ensemble de la tribune du Prince : https://comte-de-paris.com/proteger-les-plus-faibles-lune...

■ 3 février. Genève. – Décès du fils du dernier roi d'Italie, Victor-Emmanuel, né le 12 février 1937. Ses funérailles ont eu lieu le 10 février dans la cathédrale de Turin. Il est inhumé dans la crypte de la basilique de Superga qui domine la ville. Son fils Emmanuel-Philibert avait annoncé l'an dernier qu'il passerait la main à sa fille Vittoria.

■ 5 février. Londres. – Communiqué du Palais de Buckingham annonçant le suivi par le roi Charles III d'un traitement contre « une forme de cancer ». Le roi poursuivra ses tâches étatiques et administratives officielles, mais devra s'abstenir de sorties publiques.

FOCUS SUR LA CORÉE

■ Février-mars 2024. – La revue de la Documentation française *Questions internationales* consacre un numéro



Le prince Yi Won, héritier du trône impérial de Corée.

aux deux Corées. Un article historique de Pierre Grosser s'ouvre sur un portrait de l'empereur Kojong, contraint d'abdiquer par les autorités japonaises en 1907.

Kojong, 26^e roi de la dynastie Chosông, ou Jeonju Yi, régnait depuis 1864, d'abord sous la régence de son père puis à partir de 1873 seul. C'était l'ère Meiji où le Japon se modernisait et commençait à vouloir dominer le continent. En 1895, lorsque le Japon battit la Chine, il imposa aussi sa loi à la Corée en assassinant brutalement la reine mère Min. Le roi dut se réfugier une année à l'ambassade russe.

Son (quatrième) fils, Susong, ne régna que jusqu'en 1910 où la Corée devint colonie japonaise. Les funérailles du premier en mars 1919 et du second en avril 1926 furent l'occasion de deux immenses manifestations en faveur de l'indépendance.

Dès 1910, les Japonais firent éduquer au Japon le prince héritier qu'ils avaient eux-mêmes choisi (Susong n'ayant pas de descendance directe) parmi ses demi-frères, le septième fils de Kojong, Yi Uein, puis le marieront à une princesse japonaise de haut rang.

La Seconde Guerre mondiale puis l'occupation américaine et la dictature du président Syngman Rhee exclurent tout retour de la famille royale (et impériale, Kojong s'étant proclamé empereur en 1897 pour contrer les appétits des puissances) avant 1963, sous le président démocrate Park Chung-hee. Les obsèques de la reine Yun, veuve de Susong, en 1966, du prince Yi Uein, en 1970, puis de son épouse, la princesse née japonaise, Yi Bangja, en 1989, furent de grands moments de mémoire déconnectés du

ressentiment antijaponais. Mieux, le nouveau prince héritier, leur fils, Yi Gu (ou Ku), né à Tokyo en 1931, mort à Tokyo en 2005, eut, lui aussi, droit à des funérailles à Séoul, en présence du Premier ministre coréen et de représentants de la famille impériale japonaise.

Les choses se compliquent alors. Yi Gu, marié à une Américaine, était mort sans descendance. La succession passa aux petits-enfants d'un autre des fils de Kojong, le 9^e, Yi Kang, décédé en 1955, laissant vingt et un enfants dont douze fils, d'une flopée de concubines. Il avait désigné l'un d'entre eux comme héritier de sa lignée comme prince impérial, Yi Gon, mort en 1984, puis au fils aîné de celui-ci, Yi Jun, né en 1961.

Cela ne réglait pas la succession royale. L'une des filles de Yi Kang se proclama même impératrice en 2006 au titre de l'ancienneté. Elle avait 88 ans et mourut à plus de cent ans en 2020. L'un de ses demi-frères, Yi Seok, 10^e fils, né en 1941, a revendiqué le titre. N'ayant que deux filles, il a adopté en 2018, un cousin d'Amérique, Andrew Lee, 34 ans, désigné comme prince héritier.

Or, aux funérailles de Yi Gu, celui qui avait reçu la mission de conduire les cérémonies et qui est reconnu comme le véritable successeur par la société dynastique, est Yi Won, né en 1962, fils d'un autre demi-frère, le 9^e, Yi Gap (1938-2014). Manager de Hyundai Home Services, il se consacre maintenant entièrement aux rites et à l'histoire. Il a deux fils, Yi Kwon, né en 1998, prince héritier, et Yi Yeong, né en 1999.

Les brèves royales de 2024

WIKIPEDIA



Le sultan Ibrahim Iskandar de Johor, 17^e roi de Malaisie.

■ **26 février. Kuala Lumpur.** – Ouverture de la session parlementaire par le nouveau roi de Malaisie (ou *Yang di-Pertuan Agong*), qui avait pris ses fonctions, le 31 janvier, pour cinq ans. Sultan de l'État le plus méridional de la péninsule, Johor, frontalier de l'État souverain de Singapour, Ibrahim Ismail Iskandar, 65 ans, a fermement averti les députés et les partis qu'il ne souhaitait pas revivre les difficultés qu'avait connues son prédécesseur qui eut à gérer une situation politique chaotique, d'une douzaine de partis, sans majorité claire, qui avait vu se succéder trois Premiers ministres en quatre ans. Alors que les élections du 19 novembre 2022 avaient abouti à un parlement sans majorité, le roi avait manœuvré pour réussir à imposer l'actuel Premier ministre

Anwar Ibrahim, dans l'opposition pendant plusieurs décennies. Le roi actuel a mis en garde contre toute tentative politicienne pour affaiblir le gouvernement. Ce rôle de la monarchie (tournante) dans la phase de transition politique que vit le pays risque ainsi de peser sur la dimension cérémonielle de la monarchie constitutionnelle. Simple-ment parce que pendant trois décennies de grande stabilité, aucun problème de cette nature ne s'était posé.

Une étude parue dans l'édition de mars du magazine *The Diplomat* attire l'attention sur un autre risque : le nouveau roi est, à titre personnel et comme sultan de Johor, un homme d'affaires milliardaire, un des hommes les plus riches de Malaisie, dont les investissements seraient suscep-



Le roi Harald V de Norvège.

tibles de créer des conflits d'intérêts avec l'État fédéral. Il porte notamment un projet de zone économique conjointe avec Singapour.

L'auteur de l'article souligne également un autre risque qui tient à l'exercice par le roi du droit de grâce dont le Premier ministre Anwar Ibrahim avait lui-même bénéficié en 2018.

■ **3 mars. Oslo.** – Rapatriement sanitaire du roi Harald V après un malaise intervenu durant des vacances dans l'île de Langkawi au nord de la Malaisie. Le roi, qui avait fêté son 87^e anniversaire le 21 février, avait dû être hospitalisé sur place le 27 février. L'armée norvégienne a dû envoyer un appareil médicalisé pour assurer son rapatriement. Un appareil cardiaque provisoire a été implanté pour le sécuriser

pendant le voyage (9 000 kilomètres).

Avant son départ, il avait réitéré à la presse, le 23 janvier, sa volonté de ne pas suivre l'exemple de la reine de Danemark. Un sondage montrait que 63,5 % des Norvégiens étaient contre l'abdication contre 20 % pour une investiture de son fils.

Le prince héritier Haakon, 50 ans, exerce la régence.

■ **10 mars. Amsterdam.** – Inauguration à la synagogue portugaise, par le roi Wilhelm-Alexander, du nouveau Mémorial des noms de l'Holocauste, en présence des présidents israélien et autrichien et de la présidente du Bundesrat allemand. Les noms des 102 000 victimes juives des Pays-Bas durant la Seconde Guerre mondiale y sont inscrits.

© MINISTÈRE ESTONIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Du côté des Grands Lacs africains : Burundi et Rwanda

D.R.



SOURCE: WIKIPEDIA, PHOTO: RWANDA LIBRARY

La princesse Rosa Paula Iribagiza du Burundi.

Burundi. – Le 20 mars à Gitega, on a fêté le 90^e anniversaire de la princesse Rosa Paula Iribagiza, dernière héritière de la monarchie burundaise. Elle est la fille de l'avant-dernier roi régnant, le Mwami (roi) Mwambutsa IV Bangiricenge (1912-1977). Investi dès l'âge de trois ans en 1915, celui-ci a continué de régner après l'indépendance, le 1^{er} juillet 1962, avant d'être renversé en 1965 et de s'exiler en Suisse où il est enterré. Son fils aîné, le prince Louis Rwagasore, avait fondé un parti politique, l'UPRONA, qui avait emporté la majorité aux premières élections de septembre 1961, à la suite desquelles il avait été nommé Premier ministre de la transition. Il fut assassiné le 13 octobre 1961. En juillet 1966, son demi-frère accepta de succéder à son père sous le nom de Ntare V. Destitué dès novembre par la proclamation de la république, il mourut assassiné en 1972 sans que l'on ait pu à ce jour, en dépit de recherches officielles, retrouver son corps.

La princesse Rosa Paula, dernière survivante, était rentrée au Burundi en 2004 et fut élue député à l'Assemblée nationale sous les couleurs du parti du président Pierre Nkurunziza (2005-2020). En 2010, à la mort de la reine mère Barampaye (la seconde femme du Mwami, mère de Ntare V) qui eut droit à des funérailles officielles, la princesse Rosa Paula fut considérée comme la seule héritière. Mariée en premières noces avec le prince André Muhirwa, chef d'un autre clan, qui succéda au prince Rwagasore comme Premier ministre de la transition de 1961 à 1963, elle a eu de lui quatre enfants dont deux garçons, l'aîné, théoriquement l'héritier, le prince Rémy Muhirwa, qui a lui-même quatre enfants.

Une autre princesse burundaise a fait parler d'elle : Esther Kamatari, nièce du Mwami, son père ayant aussi été assassiné en 1964. Née en 1951, elle a grandi en France où elle a fait une belle carrière de mannequin. Elle a siégé au conseil municipal de Boulogne-Billancourt. Hostile au président Nkurunziza, elle s'est présentée contre lui en 2005. Elle s'est ensuite op-



Kigeli V, dernier roi du Rwanda (1936, 2016).

posée au projet de transfert des cendres du Mwami de Suisse au Burundi et a obtenu gain de cause d'un tribunal genevois en 2017. Rentrée au Burundi en 2023, elle a été nommée ambassadrice itinérante du Burundi par le président actuel Evariste Ndayishimiye.

Rwanda. – Il est intéressant de comparer cette histoire royale du Burundi à celle très différente du Rwanda, pour les périodes ancienne et contemporaine. Tous deux colonisés par le deuxième Reich allemand à partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'au milieu de la Première Guerre mondiale, Rwanda et Burundi furent confiés à la Belgique au titre de mandats de la Société des Nations. Mais Bruxelles aligna rapidement leur statut sur celui de sa colonie du Congo. Leur approche fut néanmoins différente, royale au Burundi, républicaine au Rwanda. Au lieu d'élections en 1961 comme au Burundi, confortant le Mwami, le pouvoir belge avait organisé au Rwanda, à la même date, un référendum d'abolition du régime monarchique. Le prétexte était que le Rwanda subissait une monarchie absolue, rejetée par la grande majorité de la population, alors que le Burundi était plus consensuel.

À l'indépendance, à la même date qu'au Burundi, le 1^{er} juillet 1962, le roi Kigeli V, né en 1936, fut contraint à l'exil, d'abord au Kenya puis aux États-Unis où il mourut, oublié de tous, le 16 octobre 2016. Il avait succédé, le 28 juillet 1959, contre la volonté des Belges, à son demi-frère Mutara III Rudahigwa, jeune élève des Pères blancs, premier roi catholique, qui avait été placé sur le trône en 1931, après la destitution,



Le prince Emmanuel Bushayij, prétendant au trône du Rwanda.

par les autorités, de son père, « réfractaire » aux nouvelles idées et au pouvoir belge – après avoir été mieux respecté par l'administration coloniale allemande – Yuhi V Musinga, qui régnait depuis 1896 avec une autorité analogue à celle du Mwami du Burundi voisin. Le siège de la famille royale, – la « case » royale traditionnelle puis, après les années 1930, une maison de style belge, semi-bourgeoise – était à Nyanza, au centre du pays, Kigali étant le siège de l'administration coloniale. Yuhi V, devenu monarque émérite, décéda en 1944 ; Mutara III en 1959, prématurément, lors d'une visite à Bujumbura, entaillé accidentellement par son barbier (sans preuve).

Kigeli V étant mort sans descendance, le gouvernement rwandais considéra la dynastie éteinte et close la question monarchique. Il faut ajouter que la veuve du roi Mutara III, sa seconde épouse entre 1942 et 1959, Rosalie Gicanda, avait péri atrocement à Kigali lors du génocide de 1994. Le président actuel, Paul Kagame, né en 1957, lui était apparenté par sa mère appartenant au même clan royal des Nyiginya ; en 1961, il avait suivi sa famille en exil en Ouganda jusqu'à son retour en 1990.

C'était compter sans un collégé d'Anciens qui en 2016 désigna comme héritier un neveu de Mutara III, un petit-fils de Yuhi V, un certain Emmanuel Bushayija, né le 20 décembre 1960, qui dès 1961 avait suivi sa famille en exil en Ouganda, au Kenya et au Royaume-Uni où il vit aujourd'hui très modestement près de Manchester. Il était retourné au Rwanda entre 1994 et 2000. Il a trois enfants dont deux fils. ■

MARIE-JO YORK.

Les brèves royales de 2024

■ 11 mars. Bruxelles.

– Cérémonie d'adhésion (lever du drapeau) de la Suède comme 32^e membre de l'OTAN en présence de la princesse héritière Victoria. Elle est au centre de la photo à la une du quotidien suédois *Dagens Nyheter* sous le titre: « *Kunglig glans* » (« *Royale splendeur* »). Pendant ce temps, le roi de Suède et son épouse étaient en visite d'État au Mexique. À son retour, le roi Carl XVI Gustaf a présidé le 18 mars une cérémonie devant le Riksdag (parlement suédois) et prononcé un discours en présence du président du Parlement, du Premier ministre et des députés.

■ 14 mars. Alta (cercle arctique). – Visite du prince héritier de Norvège Haakon aux forces participant aux grandes manœuvres de l'OTAN, *Nordic Response*. Le prince est également régent du royaume

durant l'indisponibilité du roi son père, prévue jusqu'au 8 avril.



WIKIPEDIA, PHOTO: IAN JONES

■ 22 mars. Windsor. –

Annnonce par la princesse de Galles, 42 ans, de son traitement contre un cancer. Hospitalisée le 16 janvier pour une opération, elle aurait dû reprendre ses activités lors du traditionnel *Trooping the Colour* le 8 juin, ce qui a finalement été démenti. L'indisponibilité de la princesse, après celle du roi Charles III, pose à nouveau la question de l'exercice des devoirs

royaux, hors cérémonial et fonctions protocolaires dévolues au roi seul, qui peut se faire représenter par le prince héritier ou tout autre conseiller d'État. La reine Camilla, la princesse Anne, le duc d'Édimbourg (prince Edward) et la duchesse (princesse Sophie) sont quasiment seuls à faire face aux centaines d'engagements publics de la famille royale (2270 en 2023). L'inquiétude grandit de n'avoir plus, à terme, de figure féminine reconnue par l'opinion publique comme légitime ou bénéficiant d'une popularité certaine, ce qui est le cas de la princesse de Galles, lorsque William accèdera (normalement) au trône dans un délai plus ou moins rapproché.

Bien que les deux ne soient pas liés, le calendrier électoral est suspendu à la décision du roi, via le Premier ministre, de provoquer de nouvelles élections en juin, ou à l'automne, qui devraient voir un changement radical de majorité.

■ 22 mars. Bruxelles. –

Publication du « *grand baromètre* » sur les élections fédérales belges du 9 juin qui place le parti séparatiste flamand Vlaams Belang au premier rang de tous les partis politiques, avec 27 sièges (contre 18 actuellement) sur 150.

L'interrogation porte sur la manière dont le roi devra gérer la situation: pour la troisième fois de son règne, il devra nommer un « *informateur* » chargé de rechercher une majorité entre une douzaine de formations. Normalement, celui-ci est issu du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Même en additionnant les groupes néerlandophones et francophones des

partis en lice, il n'est pas sûr que, comme en 2019, les socialistes ou les libéraux dépassent le Vlaams Belang. Cette hypothèse est déjà exclue puisqu'aucun parti ne veut se liguier avec ce dernier. Autre difficulté protocolaire cependant, il est de coutume qu'à l'issue des résultats, le roi consulte les présidents des deux chambres, puis chacun des partis par ordre de force respective, ce qui l'amènerait à recevoir le chef du Vlaams avant les autres. « *Le Palais se prépare aux différents scénarios possibles.* »

Libye: le rêve royal du prince el-Senoussi



■ 5 avril. Libye. – *Le Figaro* du 5 avril, sous la signature d'Arnaud de La Grange, son correspondant à Londres, consacre sa page 8 au « *rêve royal du prince el-Senoussi* ». Celui-ci rappelle que « *la monarchie a unifié la Libye après 1951 et elle seule peut aujourd'hui porter l'identité libyenne tout en représentant tous les groupes ethniques du pays [...]* Elle est un parapluie démocratique idéal pour toutes les tribus ». Le prince semble avoir le soutien de la Jordanie, du Qatar, du Maroc (qui sont des monarchies) mais aussi de la Turquie.

■ 6 mars. Bangkok. – Troisième visite du fils aîné du roi Rama X, Vacharaesorn Vivacharawongse, 42 ans,

Lys Rouge

Directeur de la publication: Yvan Aumont.

Rédacteur en chef: Philippe Delorme.

Rédaction-administration:

Nouvelle Action Royaliste

Lot 1674

101, rue de Sèvres, 75006 Paris

Téléphone: 01 71 06 32 91

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret: 897 894 127 00017

Édité par Spfc-Acip,

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre.

TVA intracommunautaire FR21418382149.

ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an: 25 euros à l'ordre de Spfc-Acip.
Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement

Paiement par virement. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com



Le prince Vacharaesorn Vivacharawongse, fils aîné du roi de Thaïlande.

né du second mariage de son père avec Sujarinee Vivacharawongse, répudiée en 1996. Avocat à New York, il avait été banni avec sa mère et ses trois frères. Comme lors de ses deux premières visites, en août et en décembre 2023, il s'est exprimé devant les médias et dans les réseaux sociaux, sans jamais prétendre. Il s'est élevé contre les condamnations pour crime de lèse-majesté, maintenu par le gouvernement militaire (sa sœur, unique fille, avait été autorisée à demeurer en Thaïlande, où elle fut élevée à la Cour comme princesse royale).

Ces apparitions interrogent sur la succession de Rama X, 71 ans. En effet le prince héritier officiel, Dipangkorn Rasmijoti, 18 ans, fils d'un troisième mariage du roi, avec Srirasmi Suwadee, renvoyée en 2014, pourrait être affaibli. Il vit en Bavière (où réside le plus souvent le roi) et, selon des rumeurs, serait atteint d'une forme d'autisme.

Une troisième « candidate », fille du premier mariage du roi avec la princesse Soamsavali Kitiyakara, divorcée en 1991, la princesse Bajtakityabha Mahidol, née en 1978, est hospitalisée à Bangkok de-

puis un accident cardiaque le 14 décembre 2022, et, selon des rumeurs, serait depuis lors dans le coma. (D'après le site monarchiesetdynastiesdumonde.com de Frédéric de Natal.)

■ **9 avril. Alsace.** – Le prince consort Radu, époux de Margareta, Gardienne de la Couronne de Roumanie, s'est rendu en visite officielle sur les tombes des prisonniers de guerre roumains de la guerre de 14-18 enterrés à Soultzmat.

■ **10 avril. Bruxelles.** – Discours très politique (en quatre langues) du roi Philippe de Belgique devant le Parlement européen à l'occasion de la présidence semestrielle tournante belge des Conseils: « *L'arbre généalogique de ma famille illustre les liens historiques étroits qui unissent les différentes nations européennes.* »

Extraits (repris en titres par le quotidien *Le Soir*): « *La guerre en Ukraine, c'est aussi notre combat* »; « *Élargir l'Union suppose également de la renforcer* »; « *Œuvrons ensemble à une véritable réindustrialisation européenne* »; « *Je suis préoccupé par la perte de confiance dans nos institutions* ». Et sa conclusion: « *La crise mondiale actuelle présente une dimension morale. L'esprit humain doit demeurer la mesure de toute chose, et ne peut être la possession d'un État, ou être utilisé pour servir la gloire d'un dirigeant, d'une seule religion ou d'une seule ethnie. L'Europe se veut la patrie de l'humanité. Qu'elle soit le moteur d'une géopolitique de l'humanité.* »

■ **16-18 avril. Bruxelles.** – Visite d'État du grand-duc Henri de Luxembourg et de la grande-duchesse Maria

Teresa. Le Grand-Duc, 69 ans le 16 avril, a évoqué son abdication en faveur du prince héritier Guillaume, 42 ans, qui a deux fils, 4 ans et 1 an. Le choix de la date sera « *planifié en consultation familiale* ».

■ **17-19 avril. Amsterdam.** – Visite d'État du roi Felipe VI d'Espagne et de la reine Laetitia. La princesse héritière des Pays-Bas, Amalia, filleule de Felipe VI, prenait part pour la première fois au banquet d'État.

■ **22 avril. Oslo.** – Reprise de fonctions du roi Harald V après son hospitalisation en février en Malaisie puis en Norvège. Le roi, âgé de 87 ans, réduira progressivement ses engagements publics sans abandonner ses devoirs constitutionnels. La régence du prince héritier Haakon est donc terminée, mais on devrait le voir plus souvent en public.

Maison de France



Louis-Philippe recevant la reine Victoria, le 2 septembre 1843, par François Auguste Biard.

■ **L'Entente cordiale.** – Mgr le comte de Paris a publié le 6 avril dernier un communiqué pour célébrer les accords de l'Entente cordiale signés à Londres en 1904: « *Il y a 120 ans, la France et le Royaume-Uni signaient l'Entente cordiale. Au-delà des divergences politiques, ce succès diplomatique continue à perdurer pour renforcer les liens entre nos deux nations. L'Entente cordiale n'aurait jamais pu voir le jour sans l'amitié qui lia le roi Louis-Philippe I^{er} et la reine Victoria.* »

Le roi des Français invita son homologue britannique à séjourner en son château d'Eu en Normandie à deux reprises en 1843 et 1845. Pour la première fois depuis 1520, un souverain anglais posait le pied en terre française. »

Les brèves royales de 2024

■ **26 avril. Londres.** – Reprise de ses engagements publics par le roi Charles III à partir du 30 avril. Interrompus depuis février, ils étaient à la charge de la reine Camilla, du prince de Galles William et de la princesse Anne. En revanche, Charles avait continué d'exercer son rôle constitutionnel. Si son état de santé se maintient, ses engagements iront croissant à l'inverse de ceux du souverain norvégien : *Trooping the Colour* le 15 juin, anniversaire officiel du souverain, visite d'État, fin juin, de l'empereur du Japon Naruhito et de l'impératrice Masako, sommet du Commonwealth aux Samoa en octobre.

■ **29 avril. Windhoek.** – Visite en Namibie jusqu'au 3 mai du roi Philippe de Belgique, accompagné du ministre de l'Énergie, pour étudier des projets d'énergies renouvelables. Le roi, qui s'est déjà rendu, en un an, en République démocratique du Congo, en Angola et en Afrique du Sud, a montré tout l'intérêt qu'il porte à l'Afrique australe en rendant visite à ce pays, l'ex-Sud-Ouest africain, qui ne compte que 2,6 millions d'habitants, mais dont la surface est de plus de 825 000 km² et qui a d'immenses ressources naturelles et minières.

■ **Mai. Copenhague.** – Tournée nordique du nouveau roi du Danemark Fre-

derik X et de son épouse en commençant par la Suède, puis la Norvège, et durant l'été, les territoires ultra-marins autonomes des Îles Féroé et du Groenland. Délaissant l'avion, le couple royal se déplacera par la mer à bord du yacht royal *Dannebrog*, datant de 1932, servant de navire-école.

■ **6-7 mai. Stockholm.** – Première visite d'État des nouveaux monarques danois au roi et à la reine de Suède. Les deux ont insisté sur leur relation familiale de cousinage. Ainsi le roi Frédéric X appelle-t-il le roi Carl XVI Gustaf « *mon oncle* » et la reine Silvia, « *ma tante* ». Le 6 mai, un somptueux banquet royal éclipsait par son faste celui que donnait le soir même à l'Élysée le président français à son homologue chinois. Le roi Carl XVI Gustaf (qui a pris ses fonctions en même temps que la reine Margrethe II : le premier en 1973, la seconde en 1972) s'est félicité des liens existant entre le roi Frédéric, 55 ans, et la princesse héritière de Suède Victoria, 46 ans, ouvrant ainsi sur la continuité d'une union de famille. « *Vous êtes le roi et la reine de Danemark, mais vous êtes plus que cela : une famille.* »

■ **7 mai. Bruxelles.** – Annonce par le Palais royal, de la fin des études de licence à l'université d'Oxford en « *histoire et politique* », de la princesse héritière Élisabeth, 22 ans, et de son admission à la Kennedy School of Government de l'université de Harvard, à Cambridge (Massachusetts), pour un master en « *politiques publiques* », à partir de la fin août, et cela

pour deux ans. Elle se positionne ainsi comme l'une des monarques en devenir les plus diplômées de sa génération.

■ **10 mai. Koweït.** – Dissolution du Parlement et suspension de plusieurs articles de la Constitution par l'émir Mechaal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, qui exercera désormais les fonctions législatives pendant une période ne dépassant pas quatre ans. Le 12 mai, l'émir a renommé le Premier ministre Ahmad al-Abdullah al-Ahmad al-Sabah, un de ses neveux, lequel avait échoué à former un gouvernement au lendemain des élections du 4 avril qui avaient reconduit une majorité d'opposition.

L'émir, âgé de 83 ans, avait succédé à son demi-frère, l'émir Nawaf, le 16 décembre 2023. 17^e en titre de la dynastie al-Sabah depuis le milieu du XVIII^e siècle, l'émir actuel doit désigner un prince héritier parmi les nombreux princes, soit parmi ses fils, soit parmi ses neveux, fils de ses trois prédécesseurs, tous ses demi-frères, fils du cheikh Ahmad I^{er} (1921-1950). Le Koweït ne devint un État indépendant qu'en 1961, seul des États de la péninsule Arabique bénéficiant d'un régime semi-parlementaire instauré par la Constitution de 1962.

■ **Mai. Madrid.** – Publication par la revue littéraire en ligne *Zenda*, sous la direction de l'écrivain Arturo Pérez-Reverte, d'un recueil de trente-cinq lettres (*cartas*) d'auteurs espagnols de diverses tendances politiques et philosophiques, adressées à l'infante Leonor, à l'occasion de sa majorité. L'ouvrage de 201 pages exprime les attentes

Maison de France

© DAVID NIVIÈRE/POINT DE VUE.



■ **Fondation Saint-Louis.** – Mgr le Comte de Paris a accordé, le 1^{er} mai dernier un entretien à l'hebdomadaire *Point de Vue* où il confirme la fin des dissensions avec la Fondation Saint-Louis et revient sur le rôle qu'il entend jouer à l'avenir en tant que président d'honneur de cette Fondation. Toute la Famille de France participe ainsi à la valorisation de ce patrimoine capétien.

Cet entretien fut l'occasion de réaliser de magnifiques portraits pris à Bourbon-l'Archambault, Dreux et Amboise. La photo ci-dessus montre le prince et son fils aîné, le prince Gaston, sur les remparts de Bourbon-l'Archambault.



(ou non) à l'égard de la monarchie espagnole un jour incarnée dans une reine. Quelques titres : « *Leonormania* », « *Une femme de son temps* », « *L'espérance* », « *La fidèle infanterie* », « *Le droit de rêver* », « *D'amour et de haine* », « *Une magie dont l'avenir a besoin* ». Ces lettres sont téléchargeables gratuitement sur le site <https://www.zendalibros.com/cartas-a-una-reina/>.

■ **14-15 mai. Oslo.** – Visite d'État des nouveaux souverains danois. Après la Suède, le roi Frederik X et la reine Mary ont gagné la Norvège par le yacht royal, ce qu'a apprécié le grand navigateur que fut le roi Harald : « *La mer qui nous relie revêt une grande importance pour nous tous* », a-t-il souligné dans son discours. La Norvège fut danoise de 1397 à 1814. La visite du couple royal danois se situe à un moment où

les responsabilités passent progressivement du roi Harald et de la reine Sonja au prince héritier Haakon et à son épouse Mette-Marit, plus proche de la génération des nouveaux souverains danois et des héritiers du trône de Suède.

■ **Deux futures reines en uniforme militaire :** le 17 mai à Oslo, au balcon du palais royal pour la fête nationale de Norvège, la fille aînée du prince héritier,

princesse Ingrid Alexandra, 20 ans, en tenue du service militaire, bleu foncé avec béret bleu clair ; le 21 mai à Saragosse, la fille aînée du roi Felipe VI, Leonor, princesse des Asturies, 18 ans, recevant les honneurs de la communauté régionale d'Aragon, en tenue kaki de l'Académie militaire de Saragosse où elle effectue une année de formation, mais tête nue.

■ **20 au 24 mai. Luxembourg.** – Visite de la gardienne de la Couronne de Roumanie, Margareta, et du prince Radu, reçus par le grand-duc Henri, dont elle est cousine au second degré par les Bourbon-Parme. Sa mère, Anne de Bourbon-Parme, épouse du roi Michel I^{er}, était la nièce de Félix de Bourbon-Parme, époux de la grande-duchesse Charlotte, grands-parents de l'actuel grand-duc. La princesse Margareta a donné une conférence sur la sécurité des frontières orientales et visité un centre de l'OTAN.

■ **30 mai. Sofia.** – Retour au palais royal de Vrana, de la dépouille de Ferdinand I^{er}, tsar des Bulgares, en présence de son petit-fils Siméon II, de trois de ses arrière-petits-enfants, les princes Kyril et Konstantin, la princesse Kalina, accompagnée de son fils Siméon. Le gouvernement avait fourni l'avion militaire qui a rapatrié le cercueil depuis Cobourg (Allemagne) où le roi, né de Saxe-Cobourg, s'était retiré après son abdication en 1918 jusqu'à sa mort en 1948. Une garde d'honneur et quelques officiels participaient à la cérémonie bien que privée.

Ferdinand, fils d'une fille du roi Louis-Philippe,

La monarchie espagnole consolidée

Il y a dix ans, le 18 juin 2014, le prince des Asturies était intronisé roi d'Espagne, sous le nom de Felipe VI. Pendant cette décennie, le souverain a pleinement joué son rôle pour assurer l'unité du pays et la continuité de l'État, sa succession est assurée et l'institution royale bénéficie à nouveau d'une large popularité

Alors que son père, le roi Juan Carlos, fin politique, avait été le restaurateur de la démocratie et de la monarchie en Espagne, adulé à l'avènement et au cours de son règne, ses frasques d'ordre privé devaient néanmoins le contraindre à abdiquer.

Contrairement à un président de la République élu et éphémère, un roi ou une reine se doit d'être exemplaire sur le temps long, celui du règne, au risque de voir sa légitimité contestée. En permanence sous les projecteurs des médias et face à l'observation critique de l'opinion publique, l'institution royale doit être irréprochable dans sa manière de servir.

En succédant à son père, Felipe VI a parfaitement mesuré cet enjeu, gage de l'avenir de la monarchie espagnole et de l'unité de l'Espagne. On se souviendra que, bien que le roi Juan Carlos demeure une figure historique, ayant compté dans l'évolution et la transformation de l'Espagne pour le bien commun des Espagnols, c'est volontairement qu'aucun discours de remerciement pour les services rendus à la nation n'a été prononcé par Felipe VI, lors de l'abdication, actée seulement au palais royal de Madrid par une accolade et une simple signature. Il lui a cependant rendu hommage, en son absence, le lendemain, lors de son discours de prestation de serment à la Constitution espagnole, devant les Cortes Generales réunis (le parlement bicaméral espagnol).

Par cet acte symbolique de rupture, nécessairement difficile pour un fils vis-à-vis d'un père, aussi emblématique que Juan Carlos, le nouveau roi s'est, dès les premiers instants, émancipé et affirmé en tant que nouveau souverain.

Lors de son premier discours d'intronisation du 19 juin 2014 devant les Cortes Generales réunis, Felipe VI promet « une monarchie intègre et transparente » et met en garde contre les tentatives séparatistes.

Il va ainsi non seulement affirmer les principes éthiques et moraux qui doivent guider l'action publique, mais également se les appliquer à lui-même et à sa famille, en prenant toute une série de mesures ten-

dant à s'éloigner et à se différencier de son père par des actes concrets :

- les revenus et les dépenses de la Maison royale, d'ores et déjà l'une des moins coûteuses d'Europe pour le contribuable espagnol, feront l'objet d'une transparence absolue, sous le contrôle de l'administration publique ;

- le roi Juan Carlos, bien qu'ayant abdiqué, ne sera pas épargné : il sera contraint de s'exiler – ce qu'il fera le 3 août 2020, aux Émirats arabes unis – suite aux poursuites du parquet espagnol dans trois affaires judiciaires, liées essentiellement à des enquêtes visant les agissements du roi en matière financière ;



Felipe VI prêtant serment devant les Cortès le 18 juin 2014.

- Juan Carlos ne bénéficiera d'aucune immunité en tant qu'ancien chef de l'État, et sera contraint de régulariser sa situation auprès du fisc espagnol, à hauteur de 4 millions d'euros pour des revenus non déclarés.

- Felipe VI a décidé que le roi Juan Carlos ne bénéficiera plus d'aucune pension, en tant qu'ex-souverain.

- Felipe VI a renoncé également à tout héritage de son père, précisément à « tout actif, investissement ou structure financière dont l'origine, les caractéristiques ou la finalité peuvent ne pas être conformes à la loi ».

En tant que chef de famille, Felipe VI a su également s'imposer : une des premières conditions pour prétendre se faire respecter, en tant que chef de l'État. Le roi n'hésite pas parfois à intervenir ou s'interposer dans les différends qui émaillent les relations entre la reine Letizia, son épouse, et la reine mère Sophie d'Espagne.

Il a par ailleurs retiré par décret royal, et pour la première fois dans l'histoire de la monarchie espagnole, le titre de duchesse à sa sœur l'infante Cristina, accusée de délits fiscaux dans une affaire de corruption liée à son époux Iñaki Urdangarin.

Cette remise en ordre accomplie, le roi a été fidèle, durant ces dix ans de règne, à la seconde promesse de son discours d'avènement, à savoir « veiller à l'unité de l'Espagne ».

Il s'est tout particulièrement investi et impliqué dans la crise catalane (1), tout comme dans le fonctionnement régulier des institutions dont il est constitutionnellement le garant. En 2015, à partir du

20 décembre, l'Espagne est restée neuf mois sans gouvernement, les affaires courantes ayant été gérées par l'équipe en place, avec le roi aux commandes de l'État.

Felipe VI a par ailleurs, la reine à ses côtés, représenté l'Espagne au plus haut niveau de l'État tel que le prévoit l'article 56 de la Constitution espagnole, notamment lors des sommets de l'OTAN en juin 2022 et ibéro-américain en mars 2023.

Garant de la continuité de l'État, il a également, tout au long de ces dix années, été particulièrement attentif à

l'éducation de sa fille aînée, la princesse des Asturies, Leonor. Après avoir effectué sa formation militaire comme cadette de l'Académie générale militaire de Saragosse, où tant son père Felipe VI que son grand-père Juan Carlos furent admis, la princesse Leonor a prêté serment à la Constitution espagnole devant les Cortes Generales réunies, le 31 octobre 2023.

Cet événement primordial pour l'avenir de la monarchie espagnole, et par définition, pour celui de l'État et du peuple espagnol, s'est traduit, dans un discours de la princesse héritière, par un engagement personnel ainsi que par une belle promesse de service et de continuité pour le bien commun de l'Espagne et des Espagnols. ■

DENIS CRIBIER.

(1) *Royaliste* n° 1271, « Le roi d'Espagne face au défi catalan ».

Clémentine d'Orléans, et époux de Marie-Louise de Bourbon-Parme, avait été appelé par l'Assemblée bulgare comme « *prince régnant* » en 1887, puis roi à l'indépendance complète en 1908. Pendant la Première Guerre mondiale, il avait choisi en octobre 1915 le camp des Empires centraux, ce qui le conduisit à abdiquer en 1918 au profit de son fils Boris III, qui était marié à une fille du roi Victor-Emmanuel d'Italie, décéda dramatiquement en 1943 et laissa sur le trône un enfant de six ans, Siméon, aujourd'hui âgé de 86 ans. La monarchie fut abolie en 1946 par le régime communiste, mais Siméon n'a jamais officiellement abdiqué.

Le 6 avril dernier, Siméon avait fait rapatrier le corps de son fils aîné, le prince héritier Kardam, décédé accidentellement en 2015 à Madrid.

■ **1^{er} juin. Koweït.** – Désignation par l'émir Mechaal, 83 ans, du prince héritier en la personne de son cousin (et neveu par alliance), le cheikh Sabah al-Khaled al-Hamad al-Sabah, 71 ans, ex-ministre des Affaires étrangères et ex-Premier ministre (2019-2022). Celui qui devrait régner sous le nom de Sabah V serait le premier émir issu de la branche Hamad, du nom du cinquième et dernier fils du grand cheikh Moubarak. L'émir Mechaal et ses trois prédécesseurs descendaient du fils aîné de Moubarak, Jaber. L'émir et le prince héritier sont tous deux, au même degré, des arrière-petits-fils de Moubarak (décédé en 1915).

■ **4 juin – Mysore.** – Élection à la Chambre indienne des députés (Lok Sabha),

dans la circonscription de Mysore (Mysuru), au sud de l'Inde, dans l'État du Karnataka (capitale : Bangalore), de Yaduveer Krishnadatta Chamaraja Wadiyar, 27^e roi de Mysore, couronné en 2015. Âgé de 32 ans, il se présentait au titre du parti du Premier ministre Narendra Modi, le BJP.

Cinq autres descendants d'anciennes familles royales ont été élus, notamment à Gwalior (État de Madhya Pradesh), Dholpur et Udaipur (dans l'État du Rajasthan).

Lors de l'indépendance, en 1947, les Indes comptaient 562 États princiers, abolis en 1956 par le gouvernement de New Delhi.

■ 6 juin. Omaha Beach.

– Présence de sept monarchies européennes aux commémorations du débarquement en Normandie : le roi Charles III, la reine Camilla et le prince héritier William ; le roi Philippe de Belgique et la reine Mathilde ; le roi Wilhelm-Alexander des Pays-Bas et la reine Maxima ; le roi Christian X de Danemark ; le grand-duc Henri de Luxembourg ; le prince Albert II de Monaco ; le prince héritier Haakon de Norvège. Charles et Haakon avaient revêtu l'uniforme militaire.

■ **22 au 25 juillet. – Coup de chapeau à La Croix.** En quatre articles de chacun deux pages bien illustrées, le quotidien catholique a tracé un tableau très actuel et concret des monarchies européennes : « *Dans une Europe où cohabitent différents régimes politiques, sept monarchies subsistent. La Croix s'est intéressée à ces familles royales bien*



■ 14 mai. Portrait de Charles III au papillon

Le roi Charles III a dévoilé son nouveau portrait officiel, peint par Jonathan Yeo. Admirateurs et détracteurs se sont écharpés sur sa valeur artistique, mais sans aller au fond des choses. Car le point le plus significatif du portrait est la présence d'un papillon s'étant posé sur l'épaule du roi. C'est donc à l'entomologiste d'analyser la toile, à plusieurs niveaux.

Premier niveau : l'intérêt bien connu du roi pour l'écologie. Ce beau papillon, très sensible aux méfaits des pesticides, y représente la biodiversité. Un choix judicieux !

Deuxième niveau : cette espèce, *Danaus plexippus*, est aussi nommée « monarque », autre point commun avec Sa Gracieuse Majesté. On pouvait difficilement faire un meilleur choix : deux monarques sur le même tableau, voilà qui a de la gueule.

Troisième niveau : ce papillon est bien un monarque, mais... un monarque américain, le papillon emblématique des États-Unis. Quel effet cela fait-il, Sire, d'avoir Oncle Sam sur l'épaule ? Référence à la CIA, à Wall Street, à la sortie de l'UE ?

Quatrième niveau : une recherche du mot « papillon » sur Google donne toujours le monarque comme premier choix, comme à chaque fois sur Internet où le premier exemple proposé est américain. Ce papillon représente-t-il une allégeance implicite à la toute-puissance des médias américains, qui nous font oublier notre propre culture ?

Il ne reste plus qu'à choisir le niveau le plus représentatif de ce portrait – dont l'entomologiste se gardera bien d'estimer la valeur artistique. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

P.S. Comme ça me plait bien d'être pédant, j'ajouterais que des papillons au nom de rois, il y en a plein. En particulier le genre *Papilio* (dont notre machaon national fait partie) ont tous des noms de héros de la guerre de Troie (Machaon est le médecin des Achéens). Et ce ne sont pas les plus vilains. Charles aurait pu alors ajouter au symbole de l'insecte et de la monarchie, celui du continent puisque le machaon est européen, et doit même pouvoir se trouver dans le sud de l'Angleterre. Donc je soupçonne fort l'artiste de s'être fait prendre par le « niveau 4 » de ma démonstration.

Les brèves royales de 2024

installées sur le trône au prix d'une stricte neutralité et d'une gestion attentive de leur image. »

Quatre thèmes : « *Comment les familles royales ont fait leur révolution* », « *L'apprentissage de la transparence financière* », « *Des roturières au secours des monarchies* », « *Une éducation à la baguette pour les futurs monarques.* »

■ **30 août – Wellington (Nouvelle-Zélande).** – Décès du roi maori Kiingi Tuheitia, 69 ans, couronné le 21 août 2006. Septième roi depuis 1858, il avait succédé à sa mère, Dame Te Atairangikaahu. Le dernier jour de ses funérailles, à Taupiri, le 5 septembre, les chefs des tribus maoris désignent son successeur. Ils ont choisi la fille du roi

défunt de préférence à son fils. La nouvelle reine, Nga Wai hono, a 27 ans.

Les Maoris, qui constituent 17,4 % de la population de la Nouvelle-Zélande avec 900 000 personnes, peuple polynésien, avaient signé en 1840 avec la Couronne britannique le traité de Waitangi qui leur accorde de nombreux droits ainsi qu'une représentation au Parlement. Le roi Charles III demeure le chef d'État, le roi maori n'ayant qu'un rôle symbolique mais fédérateur d'une centaine de tribus. Le gouvernement conservateur élu en octobre 2023 avait insinué une révision du traité par voie référendaire, suscitant des manifestations. Le Premier ministre Christopher Luxon a rendu hommage

au roi défunt. Les drapeaux officiels ont été mis en berne.

■ **5 septembre. Londres.** – Dépôt d'un projet de loi destiné à « *supprimer la relation subsistant entre la pairie héréditaire et la Chambre des lords* ». Les pairs héréditaires n'étaient déjà plus membres de droit de la Haute Assemblée. Depuis 1999, ils ne sont plus que 92, choisis par leurs pairs en cas de vacance. C'est ce reliquat que le cabinet travailliste a entrepris de supprimer. Il annonce parallèlement que les lords âgés de plus de 80 ans ne pourront plus siéger (environ 150 seraient concernés sur 805). Il est également question de supprimer les lords spirituels (26 évêques). À terme, le Premier ministre pense à une forme de Sénat représentant les Nations et les Régions.

La création de nouveaux pairs est dans la main des Premiers ministres : Tony Blair en a créé 374 en 10 ans, Cameron 245 en 6 ans, et depuis 2019, il y a eu 146 créations.

■ **9 septembre. Bruxelles.** – Comparaison faite avec la pratique belge décrite par le quotidien *Le Soir* : « *Comment devient-on noble aujourd'hui ?* » Parfois décrit comme « *le dernier pouvoir du roi* », l'anoblissement est en effet un privilège du roi des Belges, prévu à l'article 113 de la Constitution : « *Le roi a le droit de conférer des titres de noblesse sans pouvoir y attacher aucun privilège.* » Le roi reçoit des propositions d'un Conseil de noblesse et d'une commission d'avis de 14 membres sous la

tutelle du ministère des Affaires étrangères. Il est libre de les suivre ou de ne pas les suivre et a le droit d'agir *motu proprio*. Les échanges sont couverts par une totale confidentialité.

Le roi Baudouin a anobli en moyenne huit personnes par an, Albert II plutôt seize, Philippe une douzaine. Depuis 2018, ce dernier n'a accordé que des titres personnels, non transmissibles. La noblesse belge comprendrait environ 1 100 familles (25 000 personnes) dont un tiers est dite « *ancienne* », c'est-à-dire antérieure à 1830.

■ **Madrid.** – Outre le Royaume-Uni et la Belgique, seule l'Espagne accorde encore au roi le pouvoir d'anoblissement (article 62f de la Constitution de 1978). Juan Carlos a, en quarante ans, attribué cinquante-cinq titres. Felipe n'en a encore accordé aucun.

Le 21 mars dernier, pour la première fois, il a présidé l'assemblée annuelle de la Députation de la grandesse d'Espagne et des titres du royaume. Celle-ci, qui comprend seize membres, relève du ministère de la Justice, compétent pour les questions liées aux titres et à leur succession (qui doit être officiellement validée). 2 200 personnes posséderaient des titres dont 392 Grands.

Dans les deux cas, Belgique et Espagne, il n'existe aucune Chambre des pairs.

La Suède, le Danemark et les Pays-Bas ont abandonné le pouvoir d'anoblissement.

Maison de France

■ **11 août.** – La duchesse de Montpensier fête ses 90 ans. – Mme la duchesse de Montpensier a réuni en Autriche l'ensemble de sa famille pour célébrer son anniversaire. La mère du comte de Paris a eu cinq enfants, elle compte treize petits enfants et est aussi arrière-grand-mère. C'est à Dürnstein, dans la vallée de la Wachau, que la duchesse, dont les ancêtres ont régné sur l'Autriche, a souhaité fêter ce joyeux événement. Nous lui adressons tous nos vœux et le témoignage de notre fidélité.

© DAVID NIVIERE



FOCUS SUR LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

■ **16-17 septembre. Colmar-Berg.** – Accueil dans leur résidence privée par le grand-duc Henri de Luxembourg et la grande duchesse Marie-Thérèse, de la 20^e réunion informelle des chefs d'État des pays germanophones: le roi Philippe et son épouse la reine Mathilde (Belgique), le prince-régent Alois et son épouse la princesse Sophie, née de Bavière (Liechtenstein), le président Frank-Walter Steinmeier et son épouse (Allemagne), Viola Amherd, présidente de la Confédération suisse. Le président autrichien était absent pour cause d'élections législatives.

La seconde journée s'est déroulée à l'Université du Luxembourg, à Belval, sur le thème de la désinformation et du rôle de l'Intelligence artificielle.

■ **21 septembre. Cologne.** – Rencontre du grand-duc Henri avec l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois à l'étranger (10 000 membres) en présence de 160 représentants de 40 cercles.

■ **26 septembre. Luxembourg.** – Réception du pape François au palais grand-ducal par le grand-duc et la grande-duchesse. La dernière visite papale remontait à 1985. Le Saint-Père a poursuivi sa visite par la Belgique jusqu'au dimanche 29 septembre à l'occasion du 600^e anniversaire de l'Université de Louvain. Tant le couple grand-ducal que le couple royal belge sont catholiques pratiquants, mais



Le grand-duc héritier et son épouse.

dans les deux cas, le protocole observé fut celui d'une visite d'État.

■ **8 octobre. Luxembourg.** – Prestation de serment devant la Chambre des députés du grand-duc héritier Guillaume de Nassau, 42 ans, comme lieutenant-représentant. Le grand-duc Henri avait annoncé le 23 juin dernier, à l'occasion de la fête nationale, que, comme ses prédécesseurs, il comptait abdiquer. La date n'a pas été fixée: on parle du 16 avril 2025 lorsqu'il fêtera ses 70 ans ou du 7 octobre 2025 pour ses vingt-cinq ans de règne. En attendant, la succession s'organise, comme pour lui-même en 1998, par la délégation de pouvoirs qui sera désormais possible au profit du lieutenant tout en conservant la responsabilité au grand-duc.

Le futur grand-duc est marié à la comtesse Stéphanie de Lannoy, descen-

dante de la noblesse belge du Saint-Empire. Ils ont deux garçons, Charles, futur grand-duc héritier, né en 2020, François né en 2023.

Rappelons que le grand-duc Henri avait été le premier à épouser une roturière, née à La Havane, de parents bientôt exilés cubains. La reine des Pays-Bas, Máxima, également non noble, est d'origine argentine.

■ **4 octobre. Tokyo.** – Relance des projets législatifs de révision des règles de succession impériale par le nouveau Premier ministre Shigeru Ishida lors de sa déclaration de politique générale: « *stabiliser le nombre de membres de la famille impériale est une question urgente.* » Des projets sont en effet sur la table depuis 2005 lorsque la ligne de succession de primogéniture masculine ne comportait plus que

trois héritiers potentiels. L'empereur actuel Naruhito (depuis 2019) n'a qu'une fille. Le prince héritier est son frère cadet, Fumihito d'Akishino, né en 1965, qui a eu un fils en 2006, Hisahito, qui ne sera prince héritier qu'à sa majorité en 2026. Le troisième homme est l'oncle de l'actuel empereur, frère de l'empereur émérite, né en 1935. La branche la plus conservatrice du parti au pouvoir est hostile à la primogéniture absolue qui inclurait les filles non mariées, actuellement au nombre de cinq. Les filles mariées en revanche sortent de la famille impériale à leur mariage. Six sont dans ce cas. Un des projets serait de réintégrer dans la famille leur progéniture masculine, quoique fils de « *roturiers* ». Pour l'instant, aucune n'a eu de garçon. Le second projet serait de permettre l'adoption de mâles dans les branches collatérales exclues de la famille depuis la loi du 16 janvier 1947 qui ne retient que les descendants de l'empereur Taishō (père de Hirohito) mort en 1926.

■ **14-16 octobre. Paris.** – Visite d'État du couple royal belge, la première depuis octobre 2003 (Albert II – Chirac). Le président Macron a effectué une visite d'État en Belgique en novembre 2018. Le 16, à Chantilly, le couple royal inaugure l'exposition consacrée à Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe, première reine des Belges en 1832. La visite se termine le même jour à Lille, capitale des Flandres.

■ **18-21 octobre. Canberra.** – Visite du roi Charles III et de la reine Camilla en

Les brèves royales de 2024

Australie. La question du statut constitutionnel de la monarchie australienne avait été posée par référendum en 1999. 55 % avaient voté en faveur du maintien de la monarchie. Le sujet était revenu à la veille de la mort de la reine Élisabeth II en 2022 ; la succession automatique par le prince Charles fut alors mise en cause. Le Parti travailliste avait inscrit un nouveau référendum dans son programme lors des élections législatives de mai 2022, qu'il a gagnées, mais le Premier ministre Anthony Albanese, qui se dit républicain, n'avait pas souhaité donner la priorité à cette proposition. De nouvelles élections auront lieu en 2025.

■ **21-26 octobre. Apia (Samoa).** – Sommet du Commonwealth présidé par le roi Charles III. Parmi 56 pays membres, le roi continue d'être chef de l'État dans quinze d'entre eux. Six autres sont des monarchies avec un dynaste propre (Brunei, Eswatini, Lesotho, Malaisie, Samoa et Tonga). Charles avait déjà présidé le dernier sommet réuni à Kigali (Rwanda) en juin 2022, où il représentait sa mère. La présidence du Commonwealth n'est plus héréditaire depuis 2008. Charles avait été choisi comme président par le sommet de 2018. Son fils William ne sera pas nécessairement président après lui.

Le sommet a pour thème « *Un avenir commun de résilience : transformation du Commonwealth* ». Il doit désigner un nouveau secrétaire général, le septième depuis 1965.

■ **13 octobre. Adré (Tchad).** – Visite de la duchesse d'Édimbourg, épouse du frère ca-



Le roi et la reine du Danemark lors de leur récente visite d'État en Allemagne.

det du roi Charles III, au camp de réfugiés soudanais d'Adré (230 000 personnes), survivants des massacres survenus dans la ville frontalière d'El-Geneina, capitale du Darfour occidental, estimés à 15 000 victimes. La presse britannique relève que la duchesse, par ailleurs très affectée par les récits des sévices subis par les femmes, se trouvait à moins de dix miles d'une zone de combat.

■ **21-22 octobre. Berlin.** – Visite d'État des souverains danois. Le dîner d'État au château de Bellevue, résidence du président allemand, a réuni autour d'eux les princes et princesses

héritiers et héritières des trônes suédois et norvégien, les présidents et présidentes de Finlande et d'Islande, à l'occasion du 25^e anniversaire de la maison nordique, les cinq pays ayant construit leurs ambassades à Berlin sur un terrain commun. Le roi Frédéric X et son épouse, dont c'était la troisième visite d'État depuis leur avènement, les deux premiers effectués en Suède et en Norvège, ont poursuivi leur voyage par le land du Schleswig-Holstein, relevant de la couronne de Danemark entre 1804 et 1864, annexé par la Prusse en 1866 avant que sa partie nord ne repasse au Danemark après un référendum en 1920.

SOURCE : FAMILLE ROYALE DU DANEMARK.

Le roi du Danemark a ainsi pu se rendre à Glücksbourg dont le dynaste hérita de la couronne danoise en 1863 sous le nom de Christian IX jusqu'à sa mère, la reine émérite Margrethe II. Les familles royales grecque et norvégienne, ainsi que le roi Charles III par son père, s'inscrivent dans la généalogie de cette maison.

On relèvera que le président allemand, Franz Steinmeier, via la maison Saxe-Cobourg-Gotha et celle du Schleswig-Holstein-Oldenbourg-Glücksbourg, mène une intelligente forme de diplomatie royale, reliée aux trois monarchies du Benelux il y a peu, et cette fois aux trois monarchies scandinaves, sans compter la première visite d'État effectuée par le roi Charles III en 2023.

■ **25-26 octobre. Apia (Samoa).** – Présidence du sommet du Commonwealth par le roi Charles III. Dans son premier discours en tant que « *Tête du Commonwealth* », le roi a élué la question montante des « *réparations* » pour le passé esclavagiste – qui fut néanmoins inscrite dans la déclaration finale – mais il a appelé à « *tirer les leçons de l'histoire et à trouver des voies créatives pour redresser les inégalités qui perdurent* ». Il a invité à trouver « *le langage approprié pour traiter des problèmes qui ont leurs racines dans le passé* » et à se garder d'un « *discours de division* ».

La baronne Patricia Scotland, de la Barbade, a cédé la place de secrétaire général à Shirley Ayorkor Botchway, ministre des Affaires étrangères du Ghana. Elle était la seule femme en

lice face à deux hommes de Gambie et du Lesotho.

■ **29 octobre. Rabat.** – Discours du président français devant le Parlement marocain : « *Parmi les plus anciennes monarchies du monde, le royaume du Maroc avance avec confiance, cette confiance qu'il a en lui-même et qu'il porte en son Roi... Vingt-cinq ans se sont passés depuis que Sa Majesté est devenue le souverain du royaume du Maroc, incarnant la continuité de l'une des plus anciennes dynasties du monde et l'un des visages de la modernité industrielle et technologique.* » Le président a rendu un hommage appuyé à Mohammed V, compagnon de la Libération, mais n'a mentionné qu'une seule fois Hassan II à propos de barrages hydroélectriques. Le roi Mohammed VI devrait effectuer l'an prochain une visite d'État en France, sans doute à l'occasion du 70^e anniversaire de la déclaration de La Celle-Saint-Cloud, du 6 novembre 1955, qui avait décidé de l'indépendance du protectorat.

■ **4-7 novembre. Le Cap.** – Visite du prince de Galles qui a rencontré le président sud-africain Cyril Ramaphosa et a remis les cinq prix Earthshot qu'il a créés en 2021 pour la protection et la restauration de la nature, la dépollution de l'air, la sauvegarde des océans, un monde sans déchets et l'amélioration du climat. Le prince William a exprimé l'espoir de participer l'an prochain à la COP 30 sur le climat à Belém (Brésil). Il a également indiqué vouloir donner un nouveau sens à la monarchie avec un r mi-



Le roi Mohammed VI. Photo officielle.

nuscule à Royal, une mission plus empathique avec moins de pompe et d'apparat, et plus d'engagement pour les causes philanthropiques. Le roi Charles III a fêté son 76^e anniversaire le 14 novembre.

■ **8 novembre. Amsterdam.** – Communiqué du roi Willem-Alexander à la suite des troubles intervenus après un match de football entre les Maccabi de Tel-Aviv et l'Ajax d'Amsterdam. Le roi s'est personnellement entretenu avec le président Herzog en regrettant que les Pays-Bas aient échoué à protéger la communauté juive pendant la Seconde Guerre mondiale et, encore une fois, la veille au soir. « *Les Juifs*

doivent se sentir en sécurité aux Pays-Bas, partout et en tout temps. »

■ **9 novembre. Vassouras.** – Funérailles du prince héritier de la maison impériale brésilienne d'Orléans-Bragance, Antoine, décédé la veille à Rio de Janeiro à l'âge de 74 ans. Son fils, Raphaël, 38 ans, devient prince héritier. Il appartient à la 5^e génération depuis le dernier empereur du Brésil, Pierre II (mort en 1891). Le chef de la maison (branche Vassouras) est son oncle, Bertrand, né en 1941, sans descendance, qui avait succédé en 2022 à son frère aîné Louis-Gaston, lui aussi sans descendance.

Une branche aînée, dite Petrópolis, descend d'un

prince, Pierre d'Alcantara, qui avait renoncé en 1908. Certains de ses descendants sont cependant revenus sur cette renonciation. La branche dite Vassouras descend de son cadet Louis (décédé en 1920). Pierre et Louis étaient les frères d'Isabelle, comtesse de Paris (1911-2003).

FOCUS SUR L'ESPAGNE

■ **3 novembre. Païporta.** – Visite du roi Felipe VI et de la reine Letizia dans la commune sinistrée de Païporta, proche de Valence, accompagnés du Premier ministre et du chef de l'exécutif régional. La presse espagnole et internationale rend hommage à la force de caractère du couple royal face aux victimes des inondations du 29 octobre et aux manifestations de colère, témoignant du prestige de la fonction royale au-dessus des politiques nationales et régionales mis en cause, qui ont dû être évacués. Le roi avait pu poursuivre son parcours parmi la foule.

■ **12 novembre. Valence.** – Visite du roi en uniforme de simple militaire en treillis, accompagné de la seule ministre de la Défense, aux quelque 8 500 militaires des trois armes envoyés sur place dans la région de Valence pour une aide humanitaire d'envergure : il en a rencontré 2 500 sur la base Jaime I à Bétera, au nord de Valence, puis a embarqué sur le navire Galicia dépêché dans le port de Valence, enfin en a croisé 600 sur le site de la foire de Valence transformé en base arrière.

■ **13-15 novembre. Cuenca.** – Voyage aller-retour du roi en

Les brèves royales de 2024

Équateur, avec le seul ministre des Affaires étrangères, où il devait assumer la présidence du 29^e Sommet ibéro-américain. La plupart des dirigeants sud-américains étaient empêchés du fait de la simultanéité avec deux autres Sommets : APEC (Coopération économique Asie-Pacifique, qui inclut les pays sud-américains à façade pacifique) à Lima, et G20 (pays industrialisés et émergents) à Rio de Janeiro. Le roi souffrait aussi de la concurrence du chef d'État chinois en visite d'État au Pérou et au Brésil. Il n'y eut aucun consensus et aucune déclaration finale. Le 30^e Sommet aura lieu en Espagne en 2026. L'un des défis sera de réfléchir à l'avenir du système ibéro-américain.

■ **19 novembre. Valence.** – Seconde visite du roi et de la reine dans la région sinistrée, dans les communes de Chiva, Utiel et Letur (province d'Albacete), accompagnés de la ministre du Logement et de l'Agenda urbain et du chef de l'exécutif régional. Le couple royal a été vivement applaudi.

■ **26 novembre. Estoril (Portugal).** – Ouverture, par le roi Felipe VI, du 10^e forum de l'Alliance des civilisations des Nations unies, en compagnie du président du Portugal et du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, ancien Premier ministre du Portugal. Le 1^{er} forum s'était tenu à Madrid en 2007, le 9^e s'est tenu à Fès (Maroc) en 2022. L'Alliance des civilisations, lointain écho du « dialogue entre les civilisations » du président iranien Moham-

mad Khatami en 2001, est à l'origine une initiative du Premier ministre espagnol José Luis Zapatero en 2005. Le haut représentant depuis 2019 est également espagnol, Miguel Ángel Moratinos, ancien ministre des Affaires étrangères et haut représentant de l'UE au Moyen-Orient. L'idée est de lutter contre le fondamentalisme et de favoriser les échanges avec le monde musulman.

■ **28 novembre. Tirana.** – Message du prince Leka II, 42 ans, aux Albanais à l'occasion du Jour de l'Indépendance (1912).

■ **2-4 décembre. Londres.** – Visite d'État de l'émir de Qatar, Tamim ben Hamad Al Thani, et de la sheikha Jawaher bint Hamad Al Thani, sa première épouse (l'émir, 44 ans, a deux autres épouses et treize enfants). Seconde de l'année après celle de l'empereur du Japon en juin, la visite, revêtue d'un grand faste, a associé le prince et la princesse de Galles (celle-ci présente exceptionnellement à l'issue de son traitement anti-cancéreux, à la seule exception du banquet officiel). L'émir a été également accueilli à l'Académie militaire de Sandhurst où il avait effectué sa formation. Le roi Charles III a salué le rôle de médiation du Qatar dans la guerre à Gaza, médiation suspendue et reprise depuis.

Le Qatar, avec les actuels Émirats arabes unis (EAU) et Bahreïn, formait un seul protectorat britannique devenu indépendant en 1971.

C'était la dernière visite organisée au palais de Buckingham qui sera en réfection jusqu'en 2027. Les visites officielles se tien-

dront désormais au palais de Windsor.

Les engagements militaires du prince de Galles ont été mis en avant en tant que colonel des Welsh Guards (Gardes gallois). Le prince William a indiqué son souhait de les accompagner lors des exercices qui se déroulent habituellement dans le royaume d'Oman, traditionnellement proche de la Couronne britannique.

■ **3-4 décembre. Bruxelles/Anvers.** – Visite d'État du sultan d'Oman, Haitham ben Tariq Al Saïd. Le roi des Belges Philippe l'a accompagné la seconde journée au port d'Anvers/Bruges qui est associé au nouveau complexe portuaire omanais de Duqm sur la côte orientale de la péninsule arabique, principal pôle de développement de la Vision Oman 2040. Le roi Philippe y avait inauguré en février 2022 une unité de production d'hydrogène vert à partir d'un immense champ éolien et solaire de la taille de la région de Bruxelles, dont une partie serait exportée liquéfiée vers Anvers à destination de l'Union européenne.

Le port de Duqm est également intégré dans le projet chinois des « routes de la soie », à mi-chemin entre Gwadar (Pakistan) et Djibouti. De même, il sert de base-relais pour la V^e flotte américaine basée à Manama (Bahreïn), ainsi que de base militaire britannique et indienne. Situé à l'extérieur du détroit d'Ormuz, il constitue une alternative au Golfe et devrait concurrencer le port de Jebel Ali (Dubai).

■ **7 décembre. Paris.** – Entretien privé du prince

de Galles avec le président-élu américain Donald Trump à l'ambassade du Royaume-Uni à l'issue de la cérémonie de réouverture de Notre-Dame de Paris à laquelle ils avaient assisté. L'idée était de restaurer l'image des « relations spéciales ».

Plusieurs monarchies étaient représentées à Notre-Dame : outre le prince William, le roi des Belges et son épouse, le grand-duc de Luxembourg et son épouse, le prince Albert de Monaco, le frère du roi du Maroc, Moulay Rachid.

■ **8 décembre. Valence.** – Messe à la cathédrale de Valence en mémoire des victimes des inondations, en présence du roi Felipe VI et de la reine Letizia, très applaudis.

■ **10-12 décembre. Rome.** – Visite d'État du roi Felipe VI et de la reine Letizia : outre les rencontres avec le président Sergio Mattarella et la Première ministre Giorgia Meloni, le roi s'est adressé aux deux chambres du Parlement. Le couple royal s'est rendu, la seconde journée, à Naples (ancienne possession espagnole) où Felipe VI a reçu un doctorat *honoris causa* de l'Université de Naples.

■ **13 décembre. Pretoria.** – Appel de la présidence sud-africaine contre le jugement d'un juge de la Haute Cour de la province de Gauteng (Pretoria), Norman Davis, invalidant la reconnaissance officielle par le président Cyril Ramaphosa en octobre 2022 de l'intronisation du roi Misuzulu comme successeur du roi du peuple zoulou.

Le juge ne remet pas en cause la désignation de ce-

lui-ci selon le droit traditionnel, mais considère que la reconnaissance présidentielle n'aurait dû intervenir qu'à la suite d'une enquête diligentée par un panel de médiateurs.

La requête avait été introduite par le fils aîné de la première épouse du roi défunt, le prince Simakade, alors que le roi actuel était l'aîné de la troisième femme, de sang royal swazi.



■ **14 décembre. Tirana.** – Discours du prince Leka II au palais royal à l'occasion du centième anniversaire de l'accession au pouvoir du fondateur de la dynastie, son grand-père, Ahmet Zogu, le 24 décembre 1924, à la faveur d'un coup d'État. Ministre de l'Intérieur, il avait proclamé la République (l'Albanie était alors une monarchie avec un prince allemand, Guillaume de Wied) dont il s'était intronisé le premier président. Ce n'est qu'au 1^{er} septembre 1928 qu'il s'autoproclame roi sous le nom de Zog I^{er} jusqu'à son abdication forcée le 16 avril 1939 au lendemain de l'invasion italienne.

Deux partis monarchistes, le parti de la Légimité, fondé en 1924, et une dissidence créée en 2005, ont chacun un siège au Parlement. Le prince Leka a appelé au rassemblement.

■ **16 décembre. Londres.** – Mise à distance du duc d'York de la famille royale

à la suite des révélations sur la présence dans son proche entourage d'un homme d'affaires chinois sous le coup d'une mesure d'interdiction de séjour confirmée en appel par la Commission de l'immigration le 12 décembre. L'anonymat de Yang Tengbo a été levé par la Haute Cour après des pressions parlementaires.

Le prince Andrew, qui avait été chargé de promouvoir le commerce international du Royaume pendant une décennie jusqu'à 2011, avait lancé en 2016 une initiative en faveur des startups travaillant en Chine et des investissements chinois au RU, baptisée Pitch@Palace. Il avait rencontré plusieurs fois le président Xi Jinping, à Londres en 2015 lors de sa visite d'État puis en Chine où il s'était rendu deux années de suite.

Cette affaire coïncide avec l'adhésion, le 15 décembre, du Royaume-Uni au traité multilatéral de libre-échange transpacifique (TPP), seul pays européen, dans le cadre d'une politique d'ouverture à l'Asie accentuée par le Premier ministre Keir Starmer, qui avait rencontré le président Xi Jinping au sommet du G20 à Rio de Janeiro, le 18 novembre, après six ans sans contact à haut niveau.

Le prince a indiqué qu'il avait cessé ses contacts dès qu'il avait été informé par les services de renseignement (le MI5). L'ancien dirigeant conservateur Iain Duncan Smith considère que cette affaire n'est que la pointe de l'iceberg. À travers le prince, le lobbyiste chinois n'a sans doute pas eu accès à des informations classifiées dont

le frère du roi n'est pas habilité à connaître, mais il a pu infiltrer l'establishment et les milieux des entreprises, l'objectif premier du renseignement chinois visant la technologie et la communication.

■ **17 décembre. Thimphou.**

– Fête nationale marquant l'avènement du premier roi du Bhoutan (1907). Dans son discours à la nation, le roi Jigme Khesar Wangchuck a annoncé le lancement d'un projet de ville nouvelle sans carbone et de « *pleine conscience* » (*Mindfulness City*) à Gelephu à la frontière de l'Inde.

■ **16 décembre 2024 – Koweït-City.**

– Succession du cheikh Nawaf, décédé à 86 ans, par son demi-frère et prince héritier, cheikh Mechaal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, né en 1940. Ce dernier exerçait déjà l'essentiel des responsabilités depuis novembre 2021 par délégation de l'émir qui n'a régné que trois ans. Depuis 1977, il est le quatrième des fils de l'émir Ahmad à s'asseoir sur le trône. Le futur prince héritier, qui doit être choisi dans l'année au sein de la famille Al-Sabah avec l'aval du Parlement, pourrait appartenir à la génération suivante.

■ **17 décembre. Thimphou.**

– Fête nationale marquant l'avènement du premier roi du Bhoutan (1907). Dans son discours à la nation, le roi Jigme Khesar Wangchuck a annoncé le lancement d'un projet de ville nouvelle sans carbone et de « *pleine conscience* » (*Mindfulness City*) à Gelephu à la frontière de l'Inde.

■ **18 décembre 2024 – Morondava (Madagascar).**

– Perspective de restitution du crâne du roi Toera après l'adoption, ce jour, par le Parlement français, de la loi sur la restitution, à des États étrangers, des restes humains appartenant aux collections publiques. Le gouvernement malgache en avait fait la demande officielle en 2021.

Ce roi avait été décapité par les troupes coloniales en août 1897 lors du massacre d'Ambiky, capitale du royaume sakalava de Menabe, sur la côte occidentale de la Grande Île. L'abolition de la monarchie Imerina (ou Hova) des hauts-plateaux par les autorités françaises la même année 1897, ne concernait pas les deux royaumes sakalava (séparés vers 1722) qui subsistaient sur la côte occidentale, celui de Boeny au nord (Nosy Be) et celui de Menabe au centre (Morondava). La dynastie Hova est d'ailleurs considérée comme éteinte depuis le décès en 1917 – en exil à Alger – de la dernière reine, Ranavalona III, dont la dépouille a été rapatriée en 1938 et enterrée au cimetière royal d'Ambohimanga, à Antananarivo.

Les deux dynasties sakalava sont en revanche toujours incarnées. Celle de Boeny a fait souche à Mayotte, le roi qui fuyait les Merinas étant devenu le sultan qui cédera l'île à la France en 1841 : Tsi Levailou, devenu Adrianantsoly. Ce dernier nom continue à être transmis à Madagascar (la dernière intronisation connue remonte à 1994), non sans conflits dynastiques entre deux familles.

Le roi Toera était, lui, souverain de Menabe, titre qui se transmet depuis la période coloniale au sein de la famille Kamamy,

Les brèves royales de 2024

actuellement représentée par le prince Magloire qui a succédé à sa mère décédée en 2018. Les croyances spécifiques aux sakalava résident dans le pouvoir accordé aux reliques royales, au nombre de dix ; la dixième, celle de Toera, supposée se trouver dans le fonds du musée du Quai

Branly, ayant été reconstruite, est dûment réclamée. Une cérémonie de « *bain des reliques* » est pratiquée tous les cinq ans dans les eaux du fleuve Tsiribihina ; la dernière a eu lieu en août 2022.

■ **20 décembre. Athènes.** – Publication au *Journal*

officiel grec du décret attribuant la nationalité grecque aux cinq enfants de l'ex-roi Constantin (décédé le 10 janvier 2023) et aux cinq enfants du prétendant, Paul, 57 ans, dont son fils aîné, le diadoque (prince héritier) Constantin Alexios, 26 ans. Le ministère de l'Intérieur a accepté qu'ils adoptent le patronyme « *de Grèce* », qui ne se confond pas avec leur titulature de « *roi des Hellènes* ».

L'opposition grecque avait néanmoins protesté, car elle aurait préféré qu'ils prennent le nom de leur maison d'origine : « *Glücksbourg* » (Schleswig-Holstein-Sondebourg-Glücksbourg).

La reine-mère, Anne-Marie de Danemark (sœur de l'ex-reine Margrethe II), n'a pas souhaité reprendre la nationalité grecque.

La « *naturalisation* » de la famille royale implique leur acceptation des institutions et leur renonciation au trône. Ses membres avaient été déchus de leur nationalité grecque en 1994, alors même que les deux aînés, Paul et Alexia, étaient nés en Grèce sous le règne de leur père, le roi Constantin, renversé en 1967 par le régime des colonels. La monarchie elle-même a été abolie par référendum du 8 décembre 1974.

■ **25 décembre. Londres.** – Message de Noël du roi Charles III à résonance profondément chrétienne sur le service aux autres, le respect de la Création, « *manifestation du divin* », et l'amour du prochain. La BBC avait entrecoupé la lecture du discours de vivantes illustrations, petit bijou de communication royale.

FOCUS SUR ZANZIBAR

■ **30 décembre. Mascate.** – Décès du dernier sultan de Zanzibar, Jamshid ben Abdallah al-Saïd, âgé de 95 ans. Il avait régné du 1^{er} juillet 1963 au 12 janvier 1964. L'archipel, sous protectorat britannique depuis 1890, était devenu indépendant le 10 décembre 1963. Un mois plus tard, un coup d'État l'avait renversé. Exilé à Oman puis à Londres, installé à Portsmouth, il n'avait été autorisé à retourner à Zanzibar qu'en 2010 mais n'avait pu s'y rendre. Le 15 septembre 2020, après la mort du sultan Qabus d'Oman, son successeur lui avait permis de rentrer à Oman où résidait sa famille depuis les années 1980.

Le coup d'État de 1964, suivi d'un massacre des habitants d'origine arabe (10 000 morts estimés), avait donné le pouvoir à un président autoritaire, soutenu par les pays communistes, Abeid Karume, assassiné en 1972 (sujet du SAS de Gérard de Villiers, *Mourir pour Zanzibar*). Le 26 avril 1964, l'archipel constitué des deux îles de Zanzibar (Unguja en kiswahili, et Pemba) avait été fédéré avec le Tanganyika sous le nom de Tanzanie alors liée à la Chine populaire. Les espoirs de retour de l'ancien sultan avaient été rapidement douchés. Le Parti de la Révolution, Chama Cha Mapinduzi en kiswahili, est demeuré au pouvoir jusqu'à ce jour à travers des élections régulièrement et violemment contestées.

À l'indépendance, l'autorité du sultan de Zanzibar était encore reconnue sur la bande côtière kényane, de Mombasa à Kisimaayo (aujourd'hui en Somalie).

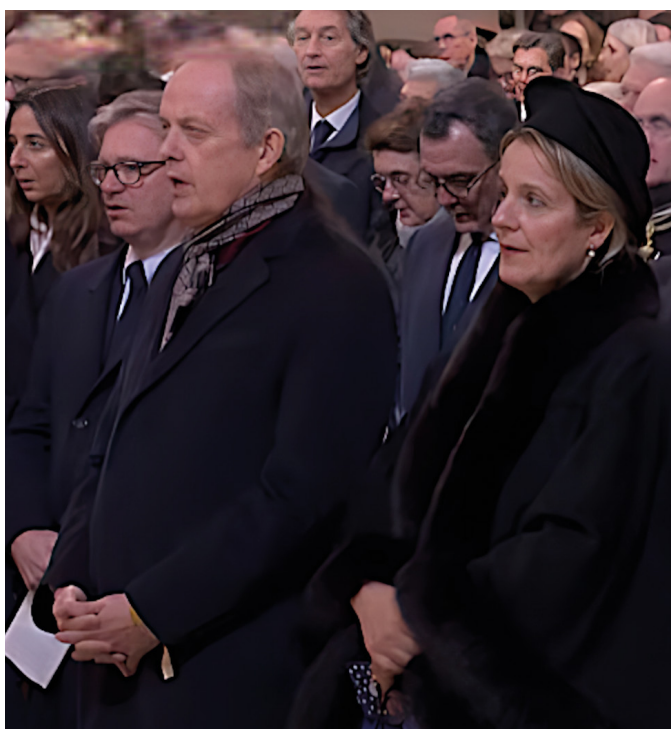
Maison de France

■ **8 décembre.** – Mgr le Comte de Paris a assisté aux cérémonies de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, célébrées par l'archevêque de Paris, Mgr Laurent Ulrich.

Samedi soir, le chef de la Maison de France était accompagné du prince Gaston. Tous deux ont été très heureux de participer à cette incroyable cérémonie au rayonnement international. Aux côtés de Madame la comtesse de Paris et du Dauphin de France, le Prince s'est une nouvelle fois rendu sous les voûtes restaurées de Notre-Dame pour assister, dimanche, à la première messe célébrée depuis le tragique incendie de 2019. Le président Emmanuel Macron a salué chaleureusement le Prince.

À l'occasion de cet événement historique, le chef de la Maison de France a publié le communiqué suivant : « *Le Comte de Paris remercie les autorités civiles et religieuses de leur invitation. Ces deux jours historiques et la semaine qui suivra marquent la fin de plusieurs années de restauration et symbolisent la capacité collective de notre pays à surmonter les épreuves. Notre-Dame, joyau de notre histoire construite sous nos Rois et symbole de l'âme de Paris, notre capitale, retrouve aujourd'hui toute sa splendeur.*

Le Prince est heureux de partager ce moment avec tous ceux qui ont œuvré pour le retour à la vie de cet édifice, avec les invités de la France et le public présent. Vive Notre-Dame, Vive la France. »



Le Kenya devint indépendant à la même date, le 12 décembre 1963. Le coup d'État permit au gouvernement de Nairobi d'étendre *ipso facto* sa souveraineté à la côte. Récemment un mouvement séparatiste continue de s'appuyer sur ce précédent.

Les deux sultanats de Zanzibar et d'Oman ne faisaient qu'un jusqu'au partage de 1856. Zanzibar conservait la côte africaine du nord du Mozambique à la pointe nord de la Somalie, les Comores et la côte nord de Madagascar. Oman s'étendait aux actuels Émirats arabes unis et à la côte sud de la Perse (Bandar Abbas) jusqu'au port de Gwadar (cédé au Pakistan en 1958).

Les deux sultans ont en commun, jusqu'à ce jour, la même généalogie. Ils descendent tous du petit-fils du fondateur de la maison régnante en Oman depuis 1774, Saïd bin Sultan al-Busaïd qui régna sur l'ensemble de 1804 à sa mort en 1856. Sur ses six fils, on compte deux sultans d'Oman et quatre sultans de Zanzibar. Il eut aussi une fille qui publia en 1888, sous son nom de femme mariée, Emily Ruete, ses *Mémoires d'une princesse arabe* de son enfance à Zanzibar. Réédité en 1991 aux éditions Karthala.

Le défunt sultan de Zanzibar descend en droite ligne du fils aîné de Saïd bin Sultan, Thuwaïni (décédé en 1866). La branche omanaise descend du troisième fils, Turki (décédé en 1888). Le dernier sultan d'Oman, Qabus ibn Saïd (qui régna de 1970 à 2020), et son successeur et cousin, Haïtham ben Tariq, ont le même grand-père, Taïmour, lui-même petit-fils de Turki. Haïtham, 70 ans, rompant avec la



Jamshid ben Abdallah, ex-sultan de Zanzibar.

tradition qui laissait à un comité le soin de choisir un successeur au sein de la famille, a désigné dès 2021 son fils aîné Theyazin, 34 ans, comme prince héritier.

S'agissant de Zanzibar, au défunt sultan Jamshid succède son fils aîné, Ali ben Jamshid, né en 1956 à Zanzibar, qui était devenu altesse royale à la veille de l'indépendance le 9 décembre 1963 ; il avait sept ans.

Le prix Nobel de littérature 2021 a été attribué à un exilé zanzibari post-révolution, Abdulrazak Gurnah, qui retrace dans ses romans l'histoire de la période omanaise en Afrique de l'Est.

■ **31 décembre. Copenhague.** – Abdication de la reine Margrethe, 83 ans, au profit de son fils aîné le prince Frederik qui est entré officiellement en fonction le 14 janvier, 52^e anniversaire de l'accession au trône de sa mère.

La transition aura été préparée tout au long de l'année après une opération du dos de la reine en février 2023. La descendance du prince cadet Joachim avait été privée de ses titres, puis le fils aîné de Frederik, Christian, avait fêté en grande pompe, le 15 octobre, ses 18 ans et sa prochaine qualification de prince héritier.

Frederik X, 55 ans, dont l'épouse est australienne

(rencontrée aux Jeux olympiques de Sydney en 2000), est d'ascendance française par son père, le comte Henri de Montpezat, prince consort, décédé en 2018. Diplômé de Harvard, grand sportif, préoccupé d'écologie, il a quatre enfants : le second, Isabella, suit immédiatement son frère dans la ligne de succession.

Le geste de la reine Margrethe pourrait être bientôt suivi par ceux des rois de Suède et de Norvège qui appartiennent à la même génération. Le roi de Danemark règne également sur les territoires autonomes du Groenland et des Îles Féroé.

Marie-Jo York

Les racines du catholicisme social

René de La Tour du Pin. Il a inspiré la doctrine de l'Église sur l'économie et la « question sociale ». Sa pensée mérite d'être réétudiée.

Le centième anniversaire de la mort du marquis René de La Tour du Pin – à ne pas confondre avec le poète homonyme Patrice – n'a guère retenu l'attention, en dehors d'un colloque qui s'est tenu à Paris en décembre dernier. Les Actes de ce colloque seront bientôt publiés par *La Nouvelle Revue Universelle*. Il s'agit pourtant d'une des principales figures de ce qu'on appelle le catholicisme social. Le mouvement qui sera à l'origine de la première grande encyclique sociale *Rerum novarum* du pape Léon XIII.

Né en 1834, dans la petite commune d'Arrancy, près de Laon dans l'Aisne, le jeune La Tour du Pin était d'abord destiné à une carrière militaire, qui le conduira de l'école de Saint-Cyr aux campagnes militaires du Second Empire. Emprisonné par les Allemands près de Metz en 1870, il fait alors la connaissance d'Albert de Mun, dont le nom lui sera associé dans la naissance de ce catholicisme social.

Le tournant de la Commune

Mais en 1871 se produit le tournant décisif de sa vie. En tant qu'aide de camp du gouverneur militaire de Paris, il se trouve engagé dans la répression sanglante de la Commune, sous les ordres d'Adolphe Thiers, alors président du Conseil. Bouleversé par le massacre auquel il assiste, il prend alors conscience de l'importance première de la question sociale. Sans se trouver en accord avec les courants révolutionnaires qui ont inspiré la Commune, il prend posi-

tion en faveur de profondes réformes économiques, pour mettre un terme aux injustices. Ce qui l'amène à préconiser ce qu'on appelle encore une troisième voie entre libéralisme et socialisme.

Ce faisant, il se trouve en accord avec le comte de Chambord qui, dès 1865, a publié une *Lettre aux ouvriers*, mais aussi avec plusieurs personnalités autrichiennes, telle baron de Vogelsang, dont il fait la connaissance à Vienne.

À partir de là, il va faire œuvre de théoricien, en collaborant à divers organes de presse ou revues. Lorsqu'il publie en 1907 son ouvrage de référence *Vers un ordre social chrétien*, il s'agit en fait de la somme des articles écrits depuis qu'il s'emploie à réfléchir aux conditions actuelles d'une réforme en profondeur de la société. On a pu lui reprocher de demeurer fidèle à

certaines structures d'Ancien Régime, telles les corporations supprimées à la Révolution par la loi Le Chapelier. Mais son souci concerne bien le sort fait aux ouvriers par la société industrielle.

La difficulté présente, si l'on veut réfléchir à une actualisation possible de cette pensée, est le destin de la notion de corporation entachée par l'expérience mussolinienne qui en a

profondément déformé l'inspiration, ne serait-ce qu'en l'associant à un système de type totalitaire, où l'organisation ouvrière se trouve sous la coupe totale de l'État.

Néanmoins, a subsisté le thème de la participation et de l'association capital-travail que l'on a vue réaménagée dans le contexte des années 1960.

« Participation »

À ce moment, le penseur de référence n'est plus René de La Tour du Pin. Pourtant, selon Edmond Michelet qui le connaissait bien, le général de Gaulle était beaucoup plus

féru du théoricien catholique que de Karl Marx. Mais celui qui inspire le gaullisme de gauche est un industriel polytechnicien, du nom de Marcel Loichot. Ce dernier ne semble pas avoir mentionné l'héritage du catholicisme social, dont il est pourtant tributaire, – j'en suis personnellement témoin pour l'avoir rencontré. Il lance le mot d'ordre de « pancapitalisme », qui signifie l'expansion la plus large possible de la propriété, faisant des membres du personnel les actionnaires majeurs de leurs entreprises. L'expérience n'a jamais été vraiment menée à terme, et Marcel Loichot était très insatisfait de son inscription dans la législation. N'était-ce pas pourtant le signe que la pensée de La Tour du Pin avait encore prise sur nos réalités contemporaines ? ♦



Le marquis de La Tour du Pin
Chambly de La Charce, en 1917,
par Marguerite Bernard.

« VERS UN ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN »